



Code d'éthique et de conduite professionnelles de Lear



Table des matières

- 3** Code d'éthique et de conduite professionnelles de Lear
- 9** Protéger Lear et donner la priorité à Lear
- 20** Travailler ensemble chez Lear
- 31** Agir avec intégrité
- 43** Travailler dans l'industrie et au sein des communautés
- 52** Mon engagement





Code d'éthique et de conduite professionnelles de Lear

- 4 Un message de nos dirigeants
- 5 Ce qui nous motive
- 6 Agir avec intégrité



Un message de nos dirigeants

Obtenir des résultats de la bonne façon est l'une de nos valeurs fondamentales. Cela signifie faire preuve de respect, prendre des décisions judicieuses et toujours agir avec intégrité, que nous travaillions avec nos coéquipiers, nos clients, nos fournisseurs, nos investisseurs ou les communautés dans lesquelles nous sommes implantés.

Notre Code d'éthique et de conduite professionnelles nous aide à prendre de meilleures décisions. Nous avons mis à jour notre Code pour le rendre plus facile à comprendre et à appliquer dans le cadre de nos activités professionnelles quotidiennes. Chaque section du Code est organisée de la même manière :

- un énoncé clair et simple de la façon dont nous obtenons des résultats de la bonne façon ;
- des situations réelles tirées des expériences des employés, avec des exemples de bonnes et de mauvaises réactions

Bien que le Code aborde de nombreux sujets, il ne couvre pas toutes les situations. Pour plus d'informations, suivez les liens dans les guides. Si vous avez besoin de conseils, discutez-en avec votre responsable, le Legal Department (service juridique), les ressources humaines ou le service Ethics & Compliance (Éthique et conformité).

Joignez-vous à nous et engagez-vous à respecter notre Code. Apprenez à le connaître. Agissez avec intégrité et de façon éthique dans tout ce que vous faites. Si vous avez une question ou une préoccupation, n'hésitez pas à en parler !

Merci pour tout ce que vous faites pour prendre de meilleures décisions et obtenir des résultats de la bonne façon chaque jour.

Cordialement,



Ray Scott
Président et directeur général

Chris Mazzoli
Chef de la conformité



Ce qui nous motive

NOTRE HISTOIRE



Plus de 100 ans d'expérience en tant que fournisseur automobile de premier plan



184 000 employés dans 38 pays



Le plus grand fournisseur de pièces automobiles au monde implanté aux États-Unis



Conception, développement et fabrication de produits de classe mondiale pour tous les grands constructeurs automobiles

NOTRE VISION

Notre équipe talentueuse crée des produits qui assurent le confort, le bien-être, la commodité et la sécurité des consommateurs. En travaillant ensemble, nous agissons pour

Making every drive better™

NOS VALEURS

Notre réputation repose sur la façon dont nous nous comportons les uns envers les autres et envers toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons.

Être inclusifs.

Nous nous engageons les uns envers les autres, envers nos fournisseurs et nos clients. Nous nous engageons également à protéger l'environnement et à soutenir les communautés où nous vivons et travaillons. Nous traitons tout le monde avec dignité et respect.

Être inventifs.

Du développement d'expériences de conduite innovantes et intelligentes à l'excellence opérationnelle, nous allons toujours de l'avant.

Obtenir des résultats de la bonne façon.

Nous travaillons en équipe, comprenons les besoins de nos clients, faisons preuve de respect, responsabilisons les autres, prenons des décisions judicieuses et opportunes, investissons dans nos talents pour l'avenir et nous concentrons sur des objectifs à long terme plutôt que sur des gains à court terme.

Agissez avec intégrité

Notre Code est le fondement éthique de notre entreprise. Il nous aide à mener nos activités de manière légale, équitable et honnête en définissant des attentes et en fournissant des conseils pour nous aider à **faire de meilleurs choix** chaque jour. Mettre en pratique nos valeurs favorise une culture de confiance et de respect vis-à-vis de nos collègues et des nombreuses personnes avec lesquelles nous travaillons en dehors de notre entreprise.

COMMENT PUIS-JE FAIRE LA DIFFÉRENCE ?

Quel que soit votre rôle chez Lear, vous avez la possibilité de soutenir la culture éthique de notre entreprise et de renforcer les valeurs de Lear.

Voici comment nous obtenons des résultats de la bonne façon :

- **Nous comprenons et respectons notre Code**, les politiques de l'entreprise et les lois applicables
- **Nous suivons tous les cours de formation sur l'éthique et la conformité**
- **Nous nous exprimons** si nous voyons ou suspectons une violation du Code, des politiques de l'entreprise et des lois applicables.
- **Nous coopérons aux enquêtes du service Ethics & Compliance (Éthique et conformité)**
- **Nous posons des questions** lorsque nous avons besoin de conseils, que nous ne savons pas comment agir ou quand nous voyons quelque chose qui nous met mal à l'aise
- **Si nous avons des idées pour améliorer notre culture éthique, nous les partageons avec le service Ethics & Compliance (Éthique et conformité)**

De plus, si vous êtes un responsable,

- **Montrez l'exemple** et appliquez la vision et les valeurs de Lear dans vos propres actions
- **Parlez aux membres de votre équipe des problèmes éthiques** et encouragez-les à poser des questions et à faire part de leurs préoccupations
- **Répondez aux préoccupations** portées à votre attention et informez le service Ethics & Compliance (Éthique et conformité) de toutes les violations réelles ou suspectées du code ou de la politique
- **N'exercez aucune représailles** contre quiconque vous signale une préoccupation ou participe à une enquête



EN PARLER

Nous devons tous apporter notre contribution au respect de notre Code et protéger Lear. Si jamais vous voyez ou soupçonnez quelque chose d'inapproprié, parlez-en. Le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) est là pour vous aider. Ensemble, nous pouvons trouver la bonne solution.

Qu'est-ce que le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) ?

Notre service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) aide Lear et ses employés à maintenir les normes d'intégrité les plus élevées grâce à l'engagement de la direction, à la formation, aux conseils et à la communication continue. Nous rendons compte de nos progrès dans le rapport annuel sur le développement durable de Lear.

Quand s'exprimer

- ✓ Si vous n'êtes pas sûr(e) de ce que le Code exige dans une situation particulière
- ✓ Si vous constatez ou soupçonnez une violation de :



notre **code**



nos **politiques ou procédures**



toute **loi ou réglementation**

- ✓ si vous vous sentez obligé(e) de faire quelque chose qui, selon vous, pourrait enfreindre le Code, nos politiques ou procédures, ou toute loi ou réglementation

Comment s'exprimer



Parlez-en à votre responsable ou aux ressources humaines



Faites un signalement en ligne sur everyone.lear.com ou reportlineweb.com/Lear



Faites un signalement par téléphone aux numéros affichés sur la [page intranet Ethics & Compliance](#)



Faites un signalement avec l'application mobile en scannant le code QR que vous trouverez ci-dessous ou sur certaines affiches dans votre établissement



Envoyez un e-mail au service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) à compliance@lear.com



Envoyez un courrier au Chief Compliance Officer de Lear au 21557 Telegraph Rd., Southfield, MI 48033 États-Unis



Scannez ce code QR avec votre smartphone pour accéder au formulaire Web adapté aux mobiles de Lear.

Les signalements en ligne ou par téléphone peuvent être effectués dans votre langue locale et de manière anonyme, sauf si la législation locale l'interdit.



QUE SE PASSE-T-IL LORSQUE JE M'EXPRIME ?

Les appels et les signalements via la ligne d'assistance sont traités par une entreprise externe. Dans la plupart des pays, vous avez la possibilité de rester anonyme. Dans les pays où la loi ne le permet pas, le représentant de la ligne d'assistance vous en informera. Si vous utilisez ces ressources pour faire un signalement, vous recevrez un numéro de rapport afin que vous puissiez suivre l'état de votre rapport ou fournir des informations supplémentaires. Tous les problèmes signalés via la ligne d'assistance seront transmis à l'équipe Ethics & Compliance (Éthique et Conformité), et vos demandes seront traitées rapidement.

Nous prenons tous les signalements au sérieux. Une fois qu'un signalement est reçu, nous enquêtons aussi discrètement que possible et déterminons si notre Code, nos politiques ou les lois applicables ont été violés. Notre Code exige que tous les employés de Lear coopèrent aux enquêtes.

Les enquêtes sont conçues pour comprendre et rapporter les faits. Chaque enquête comporte des faits et des circonstances uniques. Certains sont complexes et nécessitent plus de temps pour être résolus. D'autres sont urgents et exigent une attention immédiate.

Service d'assistance téléphonique Ethics & Compliance

Nous l'appelons ligne d'assistance, car le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) est là pour répondre aux questions sur notre code et nos politiques.



ABSENCE DE REPRÉSAILLES

La politique anti-représailles protège les personnes qui témoignent et coopèrent pendant les enquêtes. Si vous pensez que vous ou un(e) collègue subissez des représailles, informez-en immédiatement le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité). Vous pouvez également utiliser l'un de nos canaux de signalement.

DÉROGATIONS AU CODE

Une dérogation à la conformité à notre Code pour les présidents-directeurs généraux ou les administrateurs de Lear peut être obtenue auprès du Conseil d'administration de Lear ou d'un comité du Conseil d'administration agissant au nom dudit Conseil. Cette dérogation sera rapidement divulguée dans la mesure où elle est autorisée par la loi et les exigences d'inscription de la Bourse de New York. Une dérogation à notre Code pour tous les autres employés ne peut être donnée que par le Legal Department (Service juridique) de Lear.



- 10 Conformité et sécurité des technologies de l'information
- 12 Conflits d'intérêts
- 14 Informations confidentielles ou exclusives
- 16 Protéger et utiliser correctement les biens de l'entreprise
- 18 Communications externes de l'entreprise

Protéger Lear
et donner la
priorité à Lear

Conformité et sécurité des technologies de l'information



Nous protégeons et utilisons nos ressources informatiques pour travailler efficacement.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Dans le monde d'aujourd'hui, nous nous appuyons chaque jour sur des outils informatiques. Les ordinateurs, les téléphones portables, les e-mails, les serveurs et les réseaux nous aident à communiquer rapidement, à recueillir des données, à améliorer la productivité et à mieux servir nos clients. Une mauvaise utilisation de ces ressources peut nuire à notre réputation et compromettre notre sécurité. Pour protéger la propriété de l'entreprise ou détecter un comportement criminel potentiel, les communications et les activités via les systèmes, équipements et appareils qui appartiennent à Lear peuvent être surveillées dans la mesure permise par la loi.

Nous protégeons nos ressources informatiques en respectant les règles suivantes :

Sécurité de l'appareil



- Sécuriser les appareils informatiques afin d'éviter le vol ou la perte de ces derniers, mais aussi des informations sensibles qu'ils contiennent
- Verrouiller les écrans ou se déconnecter lorsque l'appareil est laissé sans surveillance
- Suivre la formation sur la sécurité de l'information afin de pouvoir identifier le phishing et les autres escroqueries utilisés par les cybercriminels

E-mail et transfert de données



- Ne jamais contourner ou désactiver les mesures de sécurité des informations
- Utiliser l'accès Internet et le courrier électronique fournis par Lear de manière éthique, légale et conformément aux politiques de Lear
- Ne jamais utiliser les services de messagerie électronique publics (Gmail, Yahoo, etc.) pour les communications de Lear
- Sauvegarder les fichiers qui contiennent des données critiques, importantes ou sensibles en utilisant des services approuvés par le service informatique de l'entreprise

Identifiants utilisateur



- Ne jamais partager les mots de passe et garder tous les mots de passe utilisateurs confidentiels
- Modifier immédiatement les mots de passe s'ils sont compromis ou pour donner suite aux instructions d'un administrateur de sécurité

Gestion des logiciels



- Respecter les lois sur les droits d'auteur et les licences de logiciels
- Ne jamais installer de logiciels non approuvés ou personnels sur des appareils qui appartiennent à l'entreprise (voir la [Global Software List \[Liste mondiale des logiciels\]](#))
- Redémarrer votre ordinateur au moins une fois par mois ou sur demande du service Corporate IT (Informatique de l'entreprise) pour assurer que les mises à jour logicielles sont installées, y compris les correctifs de sécurité

NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Vous recevez un e-mail d'un fournisseur qui vous demande de verser le paiement pour ses services sur un nouveau compte bancaire. Tout semble légitime, mais juste pour vous en assurer, vous appelez personnellement le fournisseur.

*Bon choix. Suivez la **Politique sur la sécurité bancaire** et les procédures de Lear. Les cybercriminels utilisent souvent ce stratagème pour voler de l'argent à des entreprises comme Lear. Si vous apprenez que l'e-mail ne provenait pas de votre fournisseur, contactez immédiatement le **Global Service Desk (Service mondial d'assistance)**.*



De quelle manière ?

Vous téléchargez des informations sensibles de l'entreprise sur une clé USB avant un voyage d'affaires pour vous assurer de disposer des documents dont vous avez besoin. Bonne idée ?

Probablement pas. Les clés USB se perdent facilement et peuvent être compromises. Il existe des moyens plus efficaces et plus sûrs de transférer les données sensibles de l'entreprise. Si vous avez besoin de stocker des données sensibles de l'entreprise et d'y accéder à distance, utilisez un service ou un appareil approuvé par le service Corporate IT (Informatique de l'entreprise).



La mauvaise manière

Vous avez besoin d'accéder à un fichier situé sur un lecteur à l'accès restreint pour répondre à une question urgente d'un client, mais vous n'êtes pas au bureau. Vous appelez un(e) collègue qui n'a pas accès à ce lecteur et lui donnez votre mot de passe afin qu'il ou elle puisse accéder à l'information et vous l'envoyer.

Si vous autorisez l'utilisation de votre mot de passe et que vous ne le faites qu'une seule fois, ce n'est pas grave. Juste ?

Non. Les mots de passe ne doivent en aucun cas être partagés. Chaque employé(e) est responsable de toute action entreprise avec ses identifiants. Vous devriez plutôt trouver quelqu'un d'autre autorisé à accéder au lecteur et lui demander d'obtenir les informations pour vous en utilisant son propre mot de passe.

Consultez la **Politique de sécurité de l'information** et la **Déclaration sur les informations confidentielles de Lear**.



Signalez tout comportement douteux du point de vue de la sécurité informatique ou toute perte d'un appareil qui appartient à l'entreprise au **Global Service Desk (Service mondial d'assistance)**.



Conflits d'intérêts



Nous prenons des décisions objectives, qui font passer Lear avant nos intérêts personnels.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Tout le monde a des intérêts en dehors du travail. Lorsque nos intérêts personnels entrent en conflit avec ce qui est le mieux pour l'entreprise, il peut être difficile de faire les bons choix. Les relations sociales ou familiales, les investissements financiers ou les activités en dehors du travail peuvent avoir une incidence sur notre capacité à prendre des décisions commerciales impartiales. Nous devons divulguer tous les conflits potentiels au service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) via le [Site de déclaration en ligne E&C](#) afin qu'ils puissent être traités et gérés correctement.

Nous évitons les conflits d'intérêts en respectant les règles suivantes :

- Ne jamais utiliser les actifs, les biens et les informations de l'entreprise ni se servir de notre fonction au sein de cette dernière à des fins personnelles ou au profit de notre famille ou de nos amis
- Utiliser le [Site de déclaration en ligne E&C](#) pour signaler rapidement :
 - un emploi ou un travail en dehors de Lear, y compris l'adhésion à des conseils d'administration privés, publics ou à but non lucratif
 - si **des membres de notre famille proche** détiennent une participation chez un concurrent, un fournisseur ou un client
 - lorsqu'un **membre de notre famille** travaille chez Lear ou travaille chez un concurrent, un fournisseur ou un client

Quelle est la différence entre un membre de la famille proche et un membre de la famille ?

- Les membres de la famille proche sont limités à votre conjoint(e) (même s'il ou elle ne vit pas avec vous), les membres de votre foyer, vos parents et beaux-parents, vos enfants et beaux-enfants, vos frères et sœurs, vos beaux-pères et belles-mères et vos beaux-frères et belles-sœurs.
- Les membres de la famille comprennent les membres de la famille proche, ainsi que les personnes avec lesquelles vous êtes lié(e), que ce soit directement ou par mariage. Il s'agit notamment des petits-enfants, des tantes, des oncles, des cousins, des nièces et des neveux ainsi que des personnes avec qui vous avez une relation amoureuse.



NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Votre époux ou votre épouse travaille dans le Sales Department (Service commercial) de l'un des fournisseurs de Lear. Pour éviter les problèmes de conflit d'intérêts, vous en faites part à votre superviseur.

Bonne décision, surtout si vous êtes dans une position qui influencerait les relations d'affaires entre Lear et le fournisseur. En plus d'en informer votre superviseur, vous devez également le signaler via le Site de déclaration en ligne E&C. En divulguant cette relation, vous évitez même l'apparence d'un conflit d'intérêts.



De quelle manière ?

Vous découvrez que le constructeur de votre maison est également un fournisseur de Lear. Vous ne pensez pas avoir reçu de prix spéciaux ou de remises. Que devriez-vous faire ?

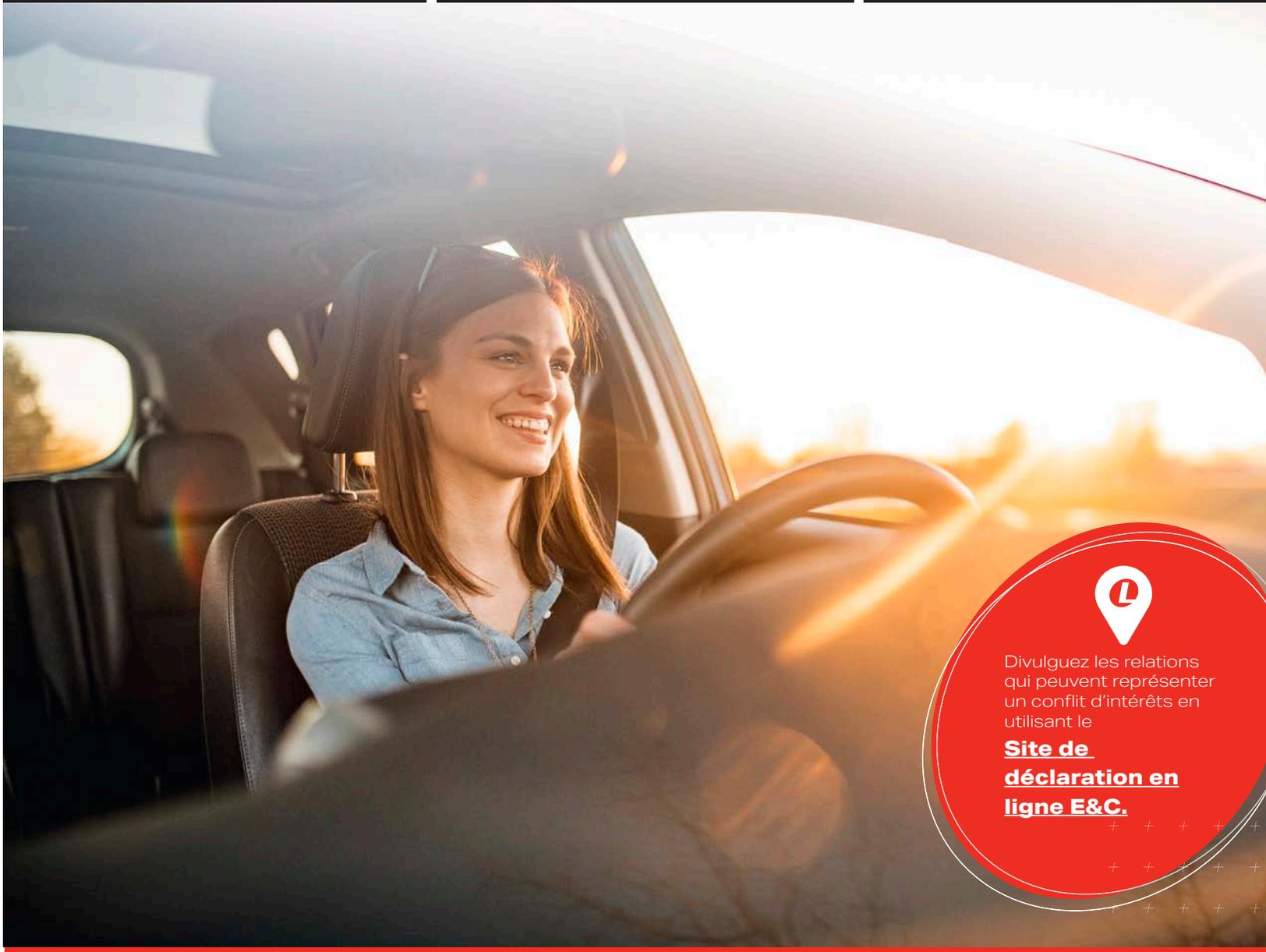
Utiliser un fournisseur de l'entreprise pour effectuer des affaires personnelles, même si vous n'étiez pas au courant de la relation à l'origine, pourrait constituer un conflit d'intérêts ou créer l'apparence d'un conflit d'intérêts. Vous devez divulguer rapidement cette situation via le Site de déclaration en ligne E&C. Le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) vous conseillera sur la marche à suivre.



La mauvaise manière

Votre neveu est à la recherche d'un emploi et vous entretenez de bonnes relations avec un fournisseur susceptible de vouloir l'embaucher. C'est un poste de niveau débutant. Puisqu'il ne travaillera pas pour le compte de Lear, vous n'y voyez aucun conflit.

Inexact. Si vous utilisez votre poste pour influencer un fournisseur ou le processus d'embauche, il s'agit d'un conflit d'intérêts. Contactez le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) ou votre Legal Department (Service juridique) local pour obtenir des conseils.



Divulgez les relations qui peuvent représenter un conflit d'intérêts en utilisant le

Site de déclaration en ligne E&C.

Informations confidentielles ou exclusives



Nous protégeons et utilisons correctement les informations confidentielles et exclusives de Lear, de nos clients et de nos fournisseurs.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Que ce soit dans nos centres techniques ou dans nos usines, tout le monde chez Lear utilise des informations confidentielles ou exclusives pour participer au succès de notre entreprise. Nos clients et fournisseurs nous confient également leurs informations confidentielles et exclusives.

L'utilisation ou la divulgation non autorisée des informations de Lear, de nos clients ou de nos fournisseurs pourrait nuire à notre avantage concurrentiel, violer nos obligations envers nos clients et fournisseurs et même exposer Lear à une responsabilité légale. En outre, l'utilisation ou la divulgation non autorisée d'informations confidentielles et exclusives pourrait entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement et des poursuites judiciaires.

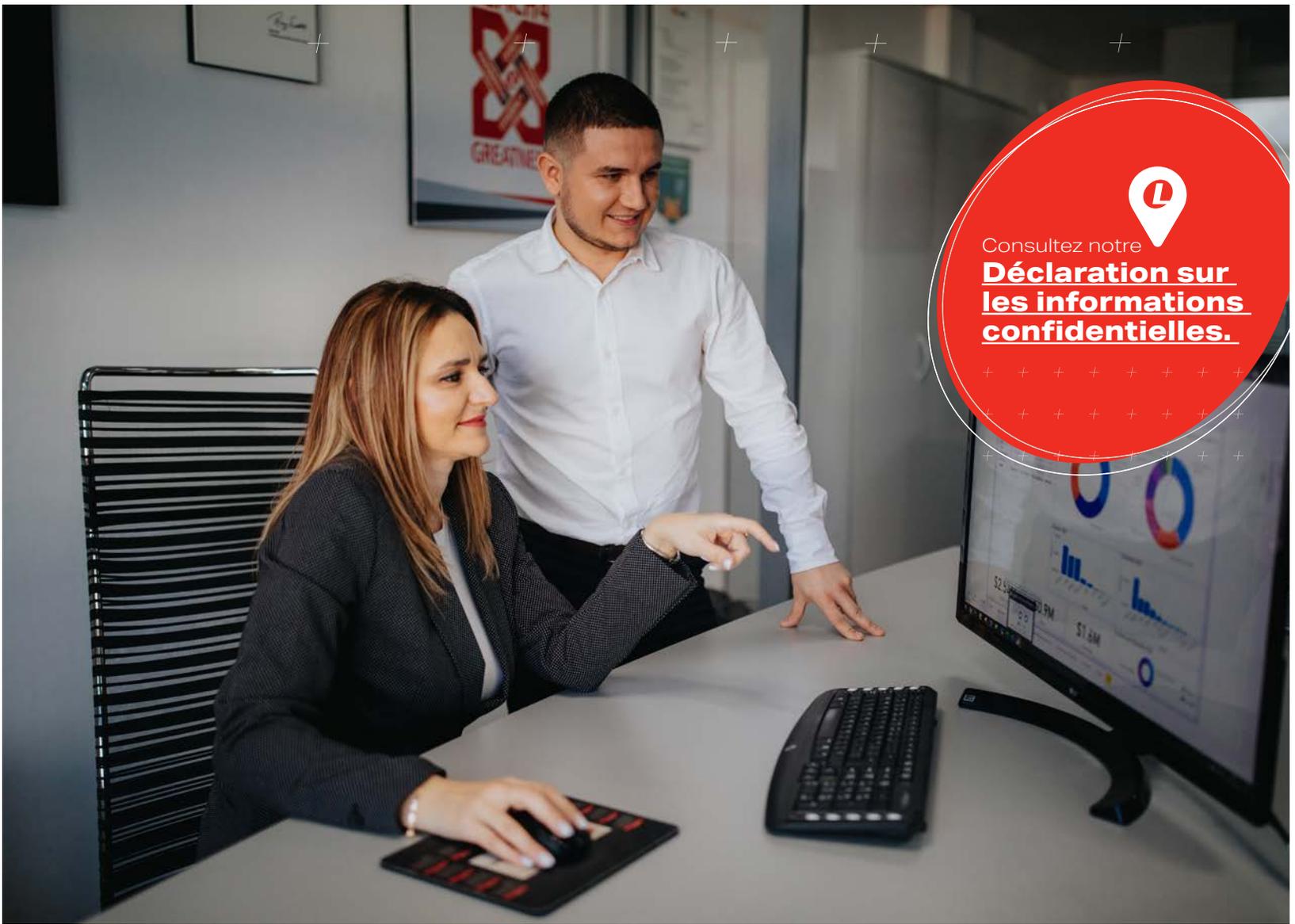
Nous protégeons les informations confidentielles et exclusives en respectant les règles suivantes :

- Obtenir un **accord de confidentialité ou de non-divulgence** avant de discuter des informations confidentielles ou exclusives de Lear avec un client ou un fournisseur ou avec toute autre partie extérieure
- Ne divulguer des informations confidentielles ou exclusives que lorsque cela est autorisé en vertu d'un accord de confidentialité, et même dans ce cas, que lorsque cela est nécessaire à la conduite des affaires
- S'assurer que les documents confidentiels ne sont pas accessibles aux autres, que ce soit sur papier ou sur des appareils électroniques
- Ne jamais discuter d'informations confidentielles ou exclusives en public
- Protéger toutes les informations confidentielles ou exclusives, même après la fin de notre emploi chez Lear
- Demander conseil au Legal Department (service juridique) si nous ne savons pas si les informations sont confidentielles ou exclusives
- Remettre toutes les dossiers qui contiennent des informations confidentielles ou exclusives à Lear
- Informer immédiatement le Legal Department (Service juridique) de toute utilisation abusive, de tout détournement ou de toute divulgation non autorisée d'informations confidentielles ou exclusives, que ces faits soient vérifiés ou présumés

Que sont des informations confidentielles ou exclusives ?

Une personne qui ne travaille pas chez Lear pourrait-elle trouver ces informations sur Internet ? Si ce n'est pas le cas, considérez ces informations comme confidentielles ou exclusives. Les informations confidentielles ou exclusives comprennent toutes les informations non publiques, telles que :

- Plans d'affaires et stratégies d'entreprise
- Plans de vente et de marketing
- Informations et analyses sur les coûts et les prix
- Organigrammes
- Informations sur les rémunérations et les avantages sociaux, y compris les taux de rémunération du personnel
- **Informations personnellement identifiables** sur d'autres employés
- Pratiques d'ingénierie et de fabrication, idées, conceptions, secrets commerciaux, documents, dessins, données, prototypes et produits de rebut
- Résultats, données, prévisions et rapports financiers non publiés
- Transactions, acquisitions, cessions et investissements potentiels de l'entreprise
- Contrats et conditions avec les fournisseurs et les clients



NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Vous recevez un e-mail d'une collègue avec des dessins techniques en pièce jointe et remarquez une adresse e-mail n'appartenant pas à Lear dans la ligne « cc ». Vous en parlez à votre collègue qui vous répond de ne pas vous inquiéter, car l'adresse e-mail est celle de sa nouvelle entreprise de conseil. Vous craignez que votre collègue utilise les informations de l'entreprise à mauvais escient et vous décidez d'en parler à votre responsable.

Bonne décision. Les informations exclusives et confidentielles ne doivent pas être envoyées à des adresses e-mail personnelles et ne doivent jamais être utilisées à des fins personnelles ou pour toute raison sans rapport avec votre travail chez Lear. Lorsque des informations exclusives et confidentielles quittent Lear, elles perdent les protections fournies par les processus et systèmes de sécurité informatique de Lear, et risquent d'être exposées, perdues, mal utilisées ou consultées par du personnel extérieur à Lear.



De quelle manière ?

Un responsable vous demande de placer sur un disque partagé des fichiers confidentiels ou exclusifs auxquels il ne peut pas accéder. Plus tard, vous apprenez que ce responsable démissionne de l'entreprise. Faut-il en parler à quelqu'un ?

Oui. Vous devez immédiatement contacter le Legal Department (Service juridique).

Le responsable peut vous avoir demandé de faire cela pour voler des documents confidentiels.



La mauvaise manière

Vous envoyez accidentellement un devis à la mauvaise personne.

Vous en informez immédiatement la personne et demandez que l'e-mail soit supprimé (y compris dans la corbeille) avant qu'il ne soit lu. Vous informez également le client de l'erreur. Vous avez fait tout ce que vous pouviez. Juste ?

Inexact. Demandez à votre responsable si vous devez faire autre chose pour corriger l'erreur. Vous devez également vous assurer de vérifier le champ du destinataire sur les e-mails à l'avenir pour éviter que le même problème se reproduise.

Protéger et utiliser correctement les biens de l'entreprise



Nous prenons soin des biens de l'entreprise comme si c'était les nôtres.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Des chariots élévateurs aux ordinateurs, nous utilisons tous les biens de l'entreprise pour faire notre travail. Il est de notre responsabilité de les utiliser à bon escient et d'en prendre soin. Cela signifie protéger les biens contre une utilisation inappropriée ou le vol.

Nous protégeons les biens de l'entreprise en respectant les règles suivantes :

- N'utiliser les biens de l'entreprise qu'à des fins professionnelles légitimes (bien qu'une utilisation personnelle raisonnable des ordinateurs et des téléphones soit autorisée)
- Empêcher les dommages, les abus, le gaspillage, le vol ou la perte
- Ne jamais utiliser les ordinateurs ou les téléphones de l'entreprise pour accéder ou distribuer des contenus inappropriés ou illégaux, tels que de la pornographie
- Rendre tous les biens de l'entreprise (et fournir les mots de passe nécessaires) avant de poursuivre d'autres opportunités de carrière
- Signaler toute suspicion de fraude, de vol, de divulgation inappropriée, de gaspillage ou d'utilisation abusive des biens de l'entreprise

Exemples de biens de l'entreprise :

Téléphones, ordinateurs, moniteurs, bureaux, chaises, photocopieurs, installations, équipements, véhicules, matières premières, rebuts, prototypes et stocks



NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Vous vous rendez chez un client pour une réunion et décidez de vous arrêter pour prendre un café en chemin. Au lieu de laisser votre ordinateur portable sur le siège avant de votre voiture, vous décidez de l'emporter avec vous dans le café. Même si vous ne partez que quelques minutes, vous détesteriez que quelqu'un le vole.

Bonne décision. Nous devons tous faire attention à la protection des biens de l'entreprise et ne pas prendre de risques.



De quelle manière ?

Vous travaillez tard et vous devez en informer votre conjoint. Est-il acceptable d'utiliser votre téléphone ou votre ordinateur de l'entreprise pour envoyer un message ?

Oui. En règle générale, les appareils qui appartiennent à Lear doivent être utilisés uniquement pour les activités de Lear. Cependant, une utilisation personnelle raisonnable est autorisée. Cela inclut des messages personnels rapides.



La mauvaise manière

Vous remarquez des produits de rebut dans une benne à ordures. Vous pensez pouvoir les utiliser à la maison. Puisqu'ils sont à la poubelle, vous pensez que personne ne s'en souciera si vous les prenez.

Si vous voyez des produits utilisables dans la benne, cela signifie que le produit n'a pas été mis au rebut correctement. Vous devriez en informer le directeur de l'usine. Ce matériel est probablement confidentiel ou exclusif et doit être rapporté à l'usine pour être mis au rebut conformément à nos procédures. En général, les matériaux à la poubelle ne peuvent pas être réutilisés.



Consultez notre **Politique du système de gestion de la sécurité de l'information.**

Communications externes de l'entreprise



Nous utilisons des messages précis et cohérents lorsque nous racontons l'histoire de Lear au public.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Notre équipe Corporate Communications (Communications de l'entreprise) veille à ce que toutes les communications avec les médias, les investisseurs et le public soient exactes et cohérentes.

Nous soutenons notre équipe Corporate Communications (Communications de l'entreprise) en respectant les règles suivantes :

- Transférer toute demande de la presse, d'investisseurs ou de toute autre personne extérieure à l'entreprise au service Corporate Communications (Communications de l'entreprise) avec les coordonnées de la personne qui fait la demande
- Soumettre un **Conference Speaker Request Form (Formulaire de demande de conférencier)** au service Corporate Communications (Communications de l'entreprise) pour répondre à une invitation à prendre la parole lors d'une conférence ou d'un autre engagement
- Transmettre toute demande d'un fournisseur ou d'une autre entreprise d'utilisation du logo Lear au service Corporate Communications (Communications de l'entreprise)



Que sont les communications externes de l'entreprise ?

Les communications externes de l'entreprise font référence aux façons dont Lear partage son histoire avec des publics externes, tels que :

- Investisseurs
- Organes de presse
- Grand public
- Agences gouvernementales et autres régulateurs tiers

Les communications de l'entreprise peuvent prendre plusieurs formes, selon le public auquel elles s'adressent.



Consultez notre  **Politique sur les communications externes.**

Si vous avez des questions, contactez le service Corporate Communications à communications@lear.com

NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Un journaliste vous appelle et commence à vous poser des questions sur l'entreprise. Vous l'interrompez poliment, lui demandez ses coordonnées et lui dites que le service Corporate Communications (Communications de l'entreprise) le contactera.

Super ! Le service Corporate Communications (Communications de l'entreprise) contactera le journaliste pour en savoir plus sur sa demande.



De quelle manière ?

Il vous est demandé de faire une présentation lors d'une conférence. Avez-vous besoin d'une autorisation ?

*Oui. Avant d'accepter de prendre la parole lors d'une conférence ou d'un événement, remplissez le **Conference Speaker Request Form (Formulaire de demande de conférencier)**. Le formulaire explique le processus d'approbation.*



La mauvaise manière

Votre site envisage de parrainer un événement communautaire local et souhaite utiliser le logo Lear dans le matériel promotionnel. Étant donné que l'entreprise a déjà confirmé son parrainage, vous n'avez pas besoin d'obtenir la permission d'utiliser le logo Lear. Juste ?

Inexact. Vous devez informer le service Corporate Communications (Communications de l'entreprise) de la demande. De nombreux facteurs doivent être pris en compte pour assurer l'utilisation correcte d'un logo Lear, y compris l'appui perçu ou une relation spéciale qui peut ou non représenter une position officielle de Lear. D'autres questions peuvent comprendre comment et sur quelle période le logo est utilisé. C'est pourquoi le service Corporate Communications (Communications de l'entreprise) examine chaque demande d'utilisation de notre logo.

- 21** Respect exigé
- 23** Diversité, équité et inclusion
- 25** Environnement, santé et sécurité
- 27** Droits de l'homme et pratiques de travail équitables
- 29** Informations personnellement identifiables

Travailler ensemble chez Lear

Respect exigé



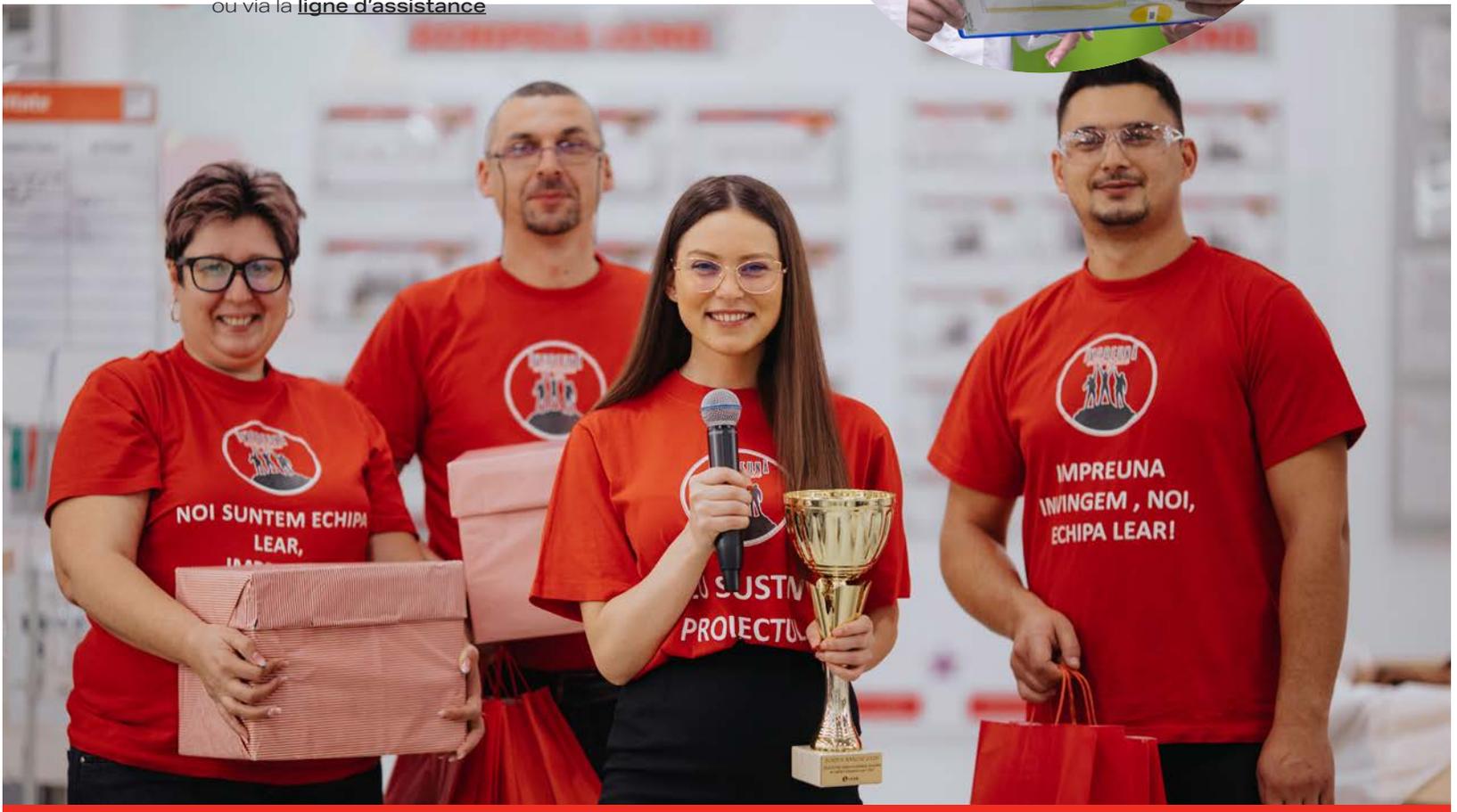
Nous attendons de tous les employés qu'ils se comportent avec respect les uns envers les autres.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Nous sommes convaincus que la meilleure façon de fournir des produits et des services de la plus haute qualité est de maintenir un environnement de travail qui favorise la collaboration, l'inclusion, l'ouverture d'esprit et le respect. Nous ne tolérons pas le harcèlement, ni la discrimination, la violence au travail ou les pratiques disciplinaires ou de gestion abusives d'un point de vue physique, mental ou émotionnel.

Nous maintenons une culture respectueuse en respectant les règles suivantes :

- Valoriser chaque membre de nos équipes
- Rester à l'écoute de l'autre
- Être conscient(e) de nos paroles et de nos actions
- Prendre la parole pour les autres lorsque nous sommes témoins de harcèlement ou d'intimidation
- Signaler tout incident de harcèlement, de discrimination, d'intimidation et de représailles aux ressources humaines ou via la [ligne d'assistance](#)



NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Lors d'une réunion d'équipe, un collègue raconte une blague qui vous met mal à l'aise. Plus tard, vous en parlez à la personne en privé et vous lui expliquez pourquoi la blague était blessante. Bonne décision ?

Absolument, il s'agit d'un bon exemple de quelqu'un en position de défenseur plutôt que de spectateur et qui interagit directement avec un collègue de manière respectueuse. Il est également possible que la personne ne se soit pas rendu compte que le commentaire était offensant. De nombreux incidents peuvent être résolus s'ils sont traités avec rapidité et respect. À l'inverse, si l'on vous fait des remarques, acceptez-les dans un esprit de coopération.



De quelle manière ?

Vous remarquez qu'un membre masculin de l'équipe coupe systématiquement la parole aux membres féminins de l'équipe. Vous craignez que les interruptions répétées ne découragent la participation active des femmes de l'équipe. Devriez-vous dire quelque chose au membre masculin de l'équipe ?

Oui, surtout si vous pensez que le membre masculin de l'équipe ne se rend peut-être pas compte qu'il interrompt les membres féminins de l'équipe. En prenant la parole pour vos collègues, vous contribuez à créer un environnement plus inclusif et respectueux. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour parler du problème ou s'il n'est pas résolu, vous devez le signaler au service des ressources humaines.



La mauvaise manière

Un groupe de collègues vous rabaisse constamment devant vos coéquipiers. Parce qu'ils ont de l'ancienneté, vous ne vous sentez pas à l'aise pour en parler avec eux. Vous ne voulez pas causer de problèmes. Faut-il juste continuer à l'ignorer ?

Non. Ce genre de comportement ne reflète pas nos valeurs. Vous devez soit en parler avec votre superviseur, soit le signaler au service des ressources humaines.



Notre

Politique pour un lieu de travail sans harcèlement et notre **Politique sur la violence et les armes sur le lieu de travail**

s'appliquent à tous les employés, visiteurs, clients, fournisseurs et autres personnes non employées, telles que les personnes mandatées pour travailler chez Lear.

Vous pouvez contacter les ressources humaines via hrconcerns@lear.com

Diversité, équité et inclusion



Nous avons tous une place

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Nous embauchons et promovons les meilleurs des meilleurs. Chaque employé se voit offrir des chances égales de réussite, indépendamment de sa race, de son handicap, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son identité ou expression de genre, de son service militaire passé ou présent, de sa religion, de son âge, de son pays d'origine, de ses opinions politiques et sociales ou de tout autre statut protégé par la loi.

Nous soutenons la diversité, l'équité et l'inclusion en respectant les règles suivantes :

- Embaucher, promouvoir, former et rémunérer les employés en fonction des qualifications, des performances, des compétences et de l'expérience de chacun
- Inclure les diverses perspectives à tous les niveaux dans la prise de décision
- Traiter tout le monde équitablement
- Ne jamais discriminer des individus ou des groupes
- Travailler avec des fournisseurs qui appartiennent à des minorités, à des femmes, à des membres de la communauté LGBT+ et à des vétérans





Apprenez-en plus dans notre **Politique sur l'égalité des chances en matière d'emploi.**

NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Une personne mange toujours seule à l'heure du déjeuner.
Au lieu de supposer qu'elle souhaite manger seule, vous lui demandez si elle aimerait avoir de la compagnie.

Sage décision. Établissez un contact avec cette collègue et aidez-la à se sentir la bienvenue dans notre entreprise.



De quelle manière ?

Vous organisez un événement de divertissement pour vos clients et envisagez de les emmener jouer au golf.

Seuls quelques-uns des membres de votre équipe jouent au golf. Est-il acceptable que certains membres de votre équipe ne puissent pas participer ?

Peut-être. Organiser des événements inclusifs auxquels peuvent participer tous les représentants des clients et tous les membres de l'équipe Lear est la meilleure pratique.

Cependant, s'il existe plusieurs opportunités au cours de l'année où les représentants des clients et les membres de l'équipe Lear peuvent interagir, une sortie de golf peut convenir.



La mauvaise manière

Chaque fois que vous avez un projet qui nécessite de nombreux déplacements, vous l'attribuez à un membre de l'équipe sans enfants. Est-ce la bonne solution ?

Non. Il n'est pas acceptable de traiter les membres de l'équipe différemment en fonction de leur situation familiale.

Vous devez attribuer les projets en fonction des qualifications, de l'expérience, des compétences et d'autres facteurs liés au travail des employés.

Environnement, santé et sécurité



Nous protégeons l'environnement et nous nous protégeons les uns les autres.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Chacun de nous a la responsabilité de maintenir un lieu de travail sûr et sain. Nous nous conformons aux exigences légales environnementales et soutenons les programmes environnementaux dans les communautés où nous exerçons nos activités. Aucune violence ni aucun comportement agressif ne sont tolérés quelles que soient les circonstances.

Nous protégeons l'environnement et nous nous protégeons les uns les autres en respectant les règles suivantes :

- Préserver les ressources naturelles par la diminution des émissions de carbone, l'augmentation de l'efficacité énergétique, la réduction de la consommation d'eau, l'amélioration de la qualité de l'air, le recyclage, la réduction des déchets, le contrôle des matières dangereuses, la protection de la biodiversité et la formation des employés et des fournisseurs
- Respecter les règles et les pratiques en matière de santé et de sécurité et signaler immédiatement tout accident, toute blessure, tout équipement défectueux et toute pratique ou situation dangereuse
- Ne jamais s'associer à un comportement violent, menaçant ou apporter des armes sur la propriété de l'entreprise
- Ne jamais venir travailler sous l'emprise de drogues ou d'alcool



NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Vous remarquez qu'un collègue raccourcit une procédure de sécurité pour gagner du temps. Vous lui dites que sa famille aimerait le voir rentrer sain et sauf du travail ce soir et vous lui rappelez la bonne procédure de sécurité.

Merci ! Vos actions ont peut-être permis d'éviter une blessure.

Travailler en toute sécurité et s'assurer que vos collègues le font constitue toujours la meilleure approche, même si cela prend plus de temps.



De quelle manière ?

On vous a prescrit un médicament pour lequel un avertissement vous indique qu'il peut altérer votre capacité à utiliser des machines ou à conduire. Devriez-vous en informer les ressources humaines ?

Absolument ! Votre représentant des RH coopérera avec vous et votre médecin pour voir s'il existe un moyen de gérer votre prise des médicaments pour que vous puissiez continuer à travailler en toute sécurité.



La mauvaise manière

Vous vous êtes blessé à la main sur une machine en travaillant. Plutôt que de signaler l'accident, vous ne dites rien car vous ne voulez pas mettre fin à la série d'accidents sans arrêt de travail (zéro accident) de l'usine.

Ce n'est pas la façon dont nous travaillons chez Lear. Si vous vous blessez, signalez-le à l'équipe HSE de votre établissement. Votre santé et votre sécurité passent avant tout. Nous prêtons attention à la sécurité en permanence afin de prévenir les problèmes. Le signaler maintenant pourrait éviter de futures blessures.



Notre

Politique HSE

se concentre sur la prévention de la pollution, la création d'un environnement de travail sûr, la protection des ressources naturelles et le respect des réglementations gouvernementales.



Droits de l'homme et pratiques de travail équitables



Nous traitons tout le monde avec équité et dignité.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

En tant que champions des droits de l'homme et des pratiques de travail équitables, nous respectons les droits des personnes dans toutes nos activités, les communautés où nous opérons et notre chaîne d'approvisionnement mondiale. Nous offrons un environnement de travail sûr et sain, payons nos employés équitablement et respectons toutes les lois qui garantissent l'égalité de rémunération, le salaire minimum, la rémunération des heures supplémentaires, la liberté d'association et le droit de participer à des négociations collectives.

Nous traitons tout le monde avec équité et dignité en respectant les règles suivantes :

- Ne jamais recourir au travail forcé ou au travail des enfants ou à des pratiques de travail corrompues
- Fournir un salaire, des horaires, des avantages sociaux et des conditions de travail équitables
- Exiger de nos fournisseurs qu'ils suivent des pratiques conformes aux nôtres sur les lieux de travail





Apprenez-en plus dans notre **Normes mondiales du travail.**



Si vous avez une préoccupation, contactez le service des ressources humaines à hrconcerns@lear.com

NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Lors d'une visite d'usine chez un fournisseur, vous remarquez que la plupart des travailleurs semblent très jeunes. Vous soupçonnez le fournisseur d'avoir recours au travail des enfants et vous le signalez.

Bon choix. Lear ne recourt jamais au travail des enfants ou au travail forcé, et nous ne traitons pas avec des entreprises qui recourent au travail des enfants ou au travail forcé.



De quelle manière ?

Vous avez entendu une rumeur selon laquelle l'un des fournisseurs de l'entreprise ne paierait pas d'heures supplémentaires à ses employés. Étant donné que cela n'implique pas les employés de Lear, devriez-vous signaler ce problème à votre responsable ?

Oui. Lear attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois sur les salaires et les heures de travail et qu'ils mènent leurs activités de manière éthique. Nous devons toujours être attentifs aux signes qui font suspecter des pratiques illégales et les signaler à la direction ou au service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité).



La mauvaise manière

Pour éviter de dépasser le budget, votre responsable vous demande de pointer la fin de votre quart de travail, mais de continuer à travailler. Vous voulez faire preuve d'esprit d'équipe, alors vous le faites. Bonne idée ?

Non. Lear paie les employés pour toutes les heures travaillées. S'il vous est demandé de travailler en dehors de vos heures de travail habituelles, contactez immédiatement le service des ressources humaines.

Informations personnellement identifiables



Nous respectons la vie privée et protégeons les informations personnelles.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Pour administrer notre entreprise, nous créons chaque jour des dossiers qui contiennent des informations personnellement identifiables (PII). Chacun de ces enregistrements représente une personne qui nous fait confiance pour protéger sa vie privée. La divulgation involontaire de ces informations peut entraîner des usurpations d'identité, des fraudes et de graves conséquences pour notre entreprise.

Nous protégeons les PII en respectant les règles suivantes :

- Utiliser et conserver les PII à des fins professionnelles légitimes uniquement (dans certains pays, une justification légale est requise)
- Sécuriser les PII contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés
- Ne jamais partager les PII avec quiconque n'ayant pas une raison professionnelle de les connaître
- Ne recueillir, utiliser et stocker que les PII strictement nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été recueillies
- Contacter immédiatement le Legal Department (Service juridique) en cas d'accès ou de divulgation non autorisés



Que sont les informations personnellement identifiables ?

Les informations personnellement identifiables (PII) sont toutes les informations qui identifient ou peuvent être utilisées pour identifier un individu, y compris :

- Nom
- Adresse e-mail
- Adresse du domicile
- Numéro de téléphone
- Informations sur la santé
- Numéro d'identification d'employé
- Site
- Date de naissance
- Numéro de sécurité sociale

NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Une commerciale a entendu dire qu'une de vos collègues a eu un bébé et souhaite lui envoyer des fleurs. Elle demande l'adresse de la collègue. Étant donné que ces informations sont personnelles, vous lui suggérez plutôt d'envoyer une carte à l'adresse du site.

Bien pensé. Vous ne devez pas partager une adresse personnelle ou toute autre PII sans l'autorisation de la personne.



De quelle manière ?

Vous transférez accidentellement une feuille de calcul qui contient des informations sur les salaires à plus de destinataires que prévu. Vous essayez de rappeler l'e-mail et contactez le service informatique pour voir s'il peut vous aider. Excellente décision ?

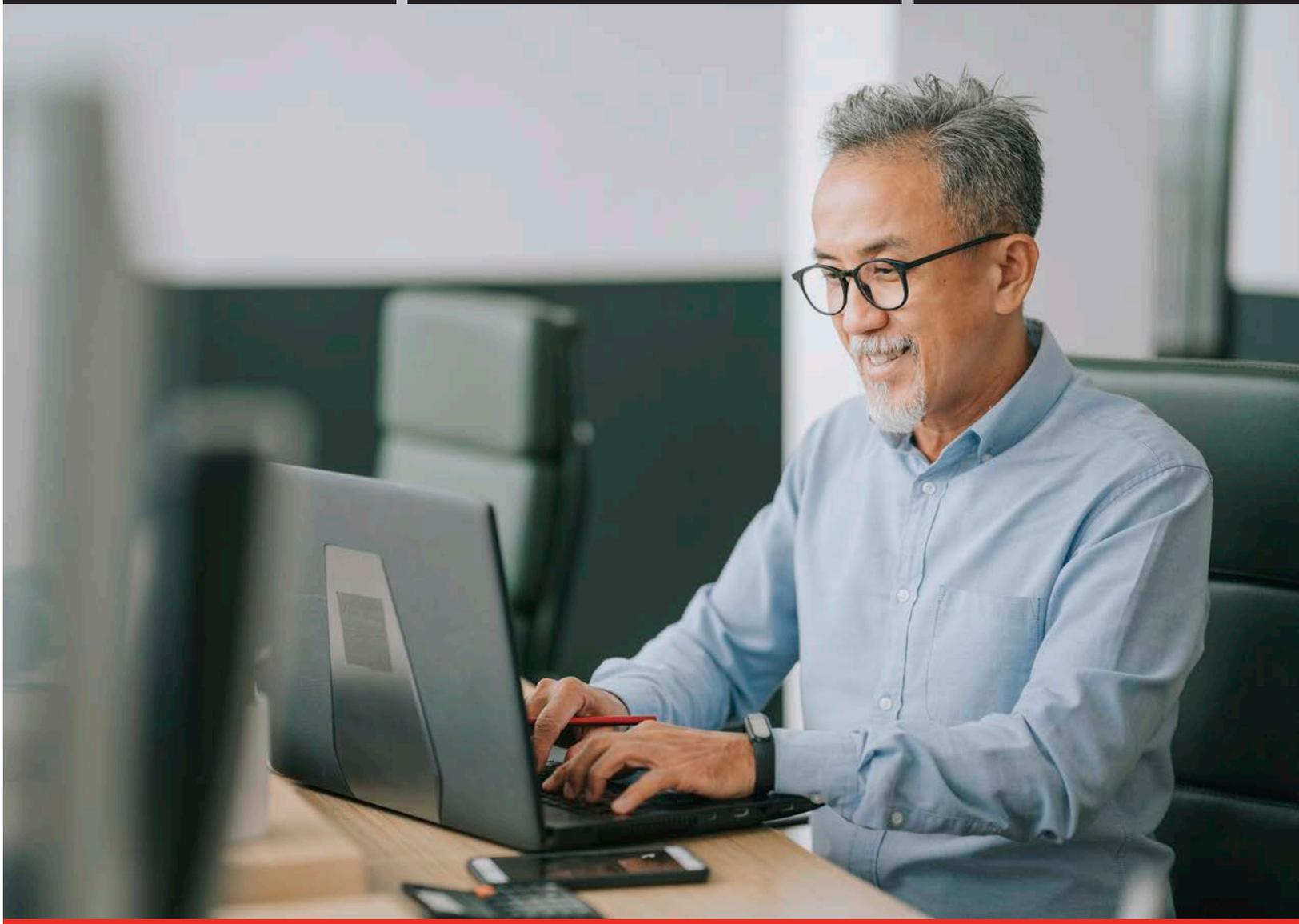
Les accidents arrivent. Il est important d'agir immédiatement, mais n'essayez pas de réparer cette erreur vous-même. Dans de tels cas, signalez immédiatement le problème au Legal Department (Service juridique) ou au service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité). Ils peuvent vous aider à déterminer les bonnes mesures à prendre pour se conformer aux lois locales sur la confidentialité et s'assurer que Lear est protégée.



La mauvaise manière

Pour renforcer l'esprit d'équipe, vous créez un rapport via le système RH et envoyez une liste des dates d'anniversaire à tous les membres de votre service.

Bonne idée, mais ce n'est pas légal. Les dates de naissance sont des PII. Trouvez une façon différente d'organiser des événements conviviaux avec vos collègues.





Agir avec intégrité

- 32 Anti-Corruption
- 35 Registres commerciaux et financiers fiables
- 37 Concurrence et antitrust
- 39 Commerce international
- 41 Délits d'initié

Anti-Corruption : Échanges gouvernementaux et commerciaux



Nous gagnons, conservons et développons des affaires uniquement sur la base du mérite.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Les pots-de-vin sont contraires à l'éthique, sont illégaux et vont à l'encontre de la valeur fondamentale de Lear d'obtenir des résultats de la bonne façon. Même ce qui donne l'apparence d'un pot-de-vin peut nuire à la réputation de Lear. La violation des lois, telles que la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA), la loi britannique sur la corruption, la loi sur la concurrence déloyale de la RPC, la loi brésilienne sur les sociétés propres, la loi sur le blanchiment d'argent et d'autres lois anti-corruption, peut entraîner des sanctions pénales ou des amendes pour vous et pour Lear.

Nous exerçons nos activités de manière éthique en respectant les règles suivantes :

- Ne jamais verser ou recevoir de pots-de-vin ou de paiements de facilitation (encore appelés « commissions occultes », paiements de « favoritisme » ou « bakchich ») à ou de la part de toute personne ou entité, et ne jamais solliciter de cadeaux
- Ne jamais donner de contribution politique au nom de Lear
- Tenir des registres précis et étiqueter toutes les dépenses en détail
- Si nécessaire, demander l'approbation écrite préalable du service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) en utilisant le [Site de déclaration en ligne E&C](#)
- Se conformer à toutes les lois contre la corruption et les pots-de-vin de tous les pays où nous exerçons nos activités



Bien que les cadeaux ou divertissements offerts dans un objectif commercial approprié soient généralement acceptables, les cadeaux et divertissements somptueux ou inappropriés peuvent être perçus comme influençant les autres. Certains cadeaux peuvent même être illégaux ou enfreindre les politiques de nos clients. Pour éviter de créer un conflit d'intérêts ou l'apparence d'un pot-de-vin, demandez une approbation préalable si nécessaire et assurez-vous **toujours** que les cadeaux, repas et divertissements (GME) respectent les **principes généraux suivants** :

- Être liés à un objectif commercial approprié
- Être non conçus ou perçus comme destinés à influencer une décision commerciale
- Être raisonnables en quantité et en fréquence
- Ne pas constituer de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie

Qu'est-ce qui pourrait être considéré comme un pot-de-vin ?

Les pots-de-vin se présentent sous de nombreuses formes. Si les principes généraux ne sont pas respectés, il existe un risque que quelque chose de valeur puisse être perçu comme influençant une décision commerciale.

Exemples :

- Dîner
- Voyages
- Cartes-cadeaux
- Cadeaux
- Offres d'emploi
- Prêts
- Billets
- Réductions
- Dons à des œuvres caritatives



Qu'est-ce que le blanchiment d'argent ?

Les criminels tentent de dissimuler des activités illégales en transférant des fonds par l'intermédiaire d'entreprises légales. Si quelque chose est acheté avec de l'argent volé, il s'agit d'un bien criminel.

Faites attention :

- aux transferts d'argent irréguliers, paiements en espèces ou paiements dans une devise différente de celle indiquée sur la facture
- aux demandes d'expédition vers un pays différent de celui d'où provient le paiement
- aux demandes d'expédition à une entreprise ou à un tiers différent de celui avec lequel vous traitez
- à une mauvaise tenue des dossiers, à plusieurs numéros d'identification fiscale, à des documents non vérifiés ou à toute réticence à fournir des informations



Référence rapide pour les seuils d'approbation de GME

Donner/recevoir de tiers

(Autres que les représentants du gouvernement ou les représentants syndicaux)

≤ 75 USD par personne

Se conformer aux principes généraux

> 75 USD par personne

Approbation écrite préalable du service E&C requise

Donner/recevoir de représentants du gouvernement ou de représentants syndicaux

≤ 25 USD par personne

Se conformer aux principes généraux et consigner les éventuels cadeaux

> 25 USD par personne

Fortement déconseillé, approbation écrite préalable du service E&C requise

REMARQUE : Il n'est pas nécessaire d'obtenir une approbation préalable pour les cadeaux offerts par l'entreprise portant le logo Lear.



Apprenez-en plus dans nos

Politique mondiale anti-corruption ; Politique mondiale en matière de cadeaux, de repas et de divertissements ; et Politique mondiale sur les réunions gouvernementales.



NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Vous et un collègue rencontrez un fonctionnaire du gouvernement local qui s'oppose au projet de l'entreprise d'agrandir l'usine de fabrication.

Vous discutez pendant tout l'après-midi, mais vous avez encore des sujets à aborder.

Vous voulez continuer la conversation pendant le dîner. Parce que vous l'avez invité à dîner et que vous avez le droit à un repas par jour, vous payez. C'est acceptable, non ?

Oui, si le repas coûte moins de 25 USD par personne. Si vous pensez que le repas coûtera plus de 25 USD par personne, vous devez demander une approbation préalable via le

Site de déclaration en ligne E&C.

*Si vous n'avez pas le temps d'obtenir une approbation préalable, vous devez enregistrer le repas avec une explication dans les 2 jours ouvrables via le **Site de déclaration en ligne E&C.** S'il s'agit d'une prolongation de réunion, vous devez inclure un membre du service Finance, du service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) ou du Legal Department (Service juridique). Il existe des règles spéciales pour les représentants du gouvernement, et vous devez être prudent(e) lorsque vous les invitez à un divertissement ou leur offrez des cadeaux ou des repas. Même si le GME est inférieur à 25 USD, cela peut sembler être un pot-de-vin.*

N'importe quelle chose de valeur, même un repas bon marché, peut constituer un pot-de-vin. L'avantage accordé à un représentant du gouvernement peut également constituer une violation de la législation locale.



De quelle manière ?

Vous avez un client qui se rend dans votre établissement pour la première fois et vous avez à cœur de l'accueillir correctement. Vous connaissez la limite de dépenses en vertu de la politique GME et décidez d'acheter de l'alcool séparément et de l'apporter au restaurant. Vous pensez qu'acheter de l'alcool à l'extérieur du restaurant sera moins cher. Financièrement, c'est ce qu'il y a de plus raisonnable à faire.

Pas exactement. Acheter de l'alcool à l'extérieur du restaurant laisse à penser que vous essayez de contourner la politique GME. Même si vous avez les meilleures intentions, la politique GME est conçue pour établir des relations commerciales et doit être menée à des fins commerciales légitimes. Acheter de l'alcool à l'extérieur du restaurant crée des occasions d'abus et présente des risques pour la relation commerciale et nos informations commerciales confidentielles. En général, l'alcool ne doit jamais représenter la majorité ou la quasi-majorité des dépenses dans le cadre d'un repas et il ne devrait jamais être omis d'une note de frais ou autrement caché sous forme de cadeau, de repas ou de dépense de divertissement.



La mauvaise manière

Le directeur de l'usine gère l'approvisionnement d'un fournisseur hors production pour un projet de dépenses d'investissement complexe et coûteux.

Dans le cadre de la politique globale d'achat, ce type de contrat ne peut être attribué qu'à l'issue d'un processus d'appel d'offres impliquant plusieurs fournisseurs admissibles. Cependant, étant donné que le directeur de l'usine a supervisé cet approvisionnement, vous acceptez de contourner le processus d'appel d'offres requis.

Faux. Nos processus d'achat sont conçus pour éviter la corruption dans le processus d'appel d'offres. Si l'on vous demande de contourner nos politiques, transmettez la demande à votre responsable, au service éthique et conformité ou au service juridique. Cela peut être un signe que le demandeur reçoit des pots-de-vin du fournisseur pour bénéficier d'un traitement favorable dans le processus d'appel d'offres. Nous devons toujours suivre nos processus ou nos politiques, à moins qu'une exception admise n'ait été accordée par une personne habilitée. Dans l'exemple ci-dessus, un directeur d'usine ne dispose jamais d'une telle autorité.



Registres commerciaux et financiers fiables



Nous tenons des registres financiers qui reflètent fidèlement nos activités.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Des registres commerciaux et financiers précis nous aident à prendre des décisions éclairées, à respecter la loi et à respecter nos obligations commerciales, financières et légales. Que vous enregistriez votre temps, fassiez une demande de remboursement ou gériez les stocks, nous devons toujours nous assurer que l'information reflète vraiment les faits.

Nous tenons des registres financiers précis en respectant les règles suivantes :

- Ne jamais manipuler ou recréer des enregistrements ou signer avec un nom autre que le nôtre
- Toujours dater les documents à la date à laquelle ils sont signés
- Tenir à jour des registres commerciaux complets et exacts, y compris les dossiers et les activités du personnel, les documents d'expédition, les inventaires et les contrats avec les clients et les fournisseurs
- Ne jamais fournir d'informations fausses, inexactes, exagérées, fabriquées ou trompeuses
- Conserver ou détruire les dossiers conformément au [programme de gestion des documents](#) de l'entreprise, sauf indication contraire du Legal Department (Service juridique)



NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Le niveau des stocks de votre usine est élevé et vous remarquez que le nouveau stock n'est pas enregistré à son arrivée. Vous en informez le directeur de l'usine.

Bonne idée. Nous devons enregistrer le stock à sa réception. Le fait de ne pas enregistrer le stock à son arrivée revient à falsifier les registres et cela pourrait avoir de graves conséquences pour l'entreprise et pour vous.



De quelle manière ?

L'un de vos responsables commerciaux soumet une note de frais pour un repas avec un client potentiel. Vous vous apercevez que l'alcool représente 60 % de la facture totale. En tant que manager vous devez vous assurer que vos employés respectent toutes nos politiques, y compris concernant les Cadeaux, les Repas et les Divertissements. Vous consultez la politique et décidez que c'est un client très important pour Lear et que ce divertissement était nécessaire pour conclure l'affaire. Vous approuvez la note de frais. Est-ce la bonne décision ?

Probablement pas. Lear conclut des accords et retient ses clients grâce à la force de ses produits et services. Nous n'utilisons pas les divertissements, les repas ou les cadeaux pour obtenir ou conserver des contrats. Les divertissements servent à aider à construire des relations professionnelles et à encourager les discussions professionnelles. Quand de vastes quantités d'alcool sont consommées, cela engendre des risques pour celui qui boit et pour l'entreprise. En général, l'alcool ne doit jamais représenter plus de la moitié de la facture.

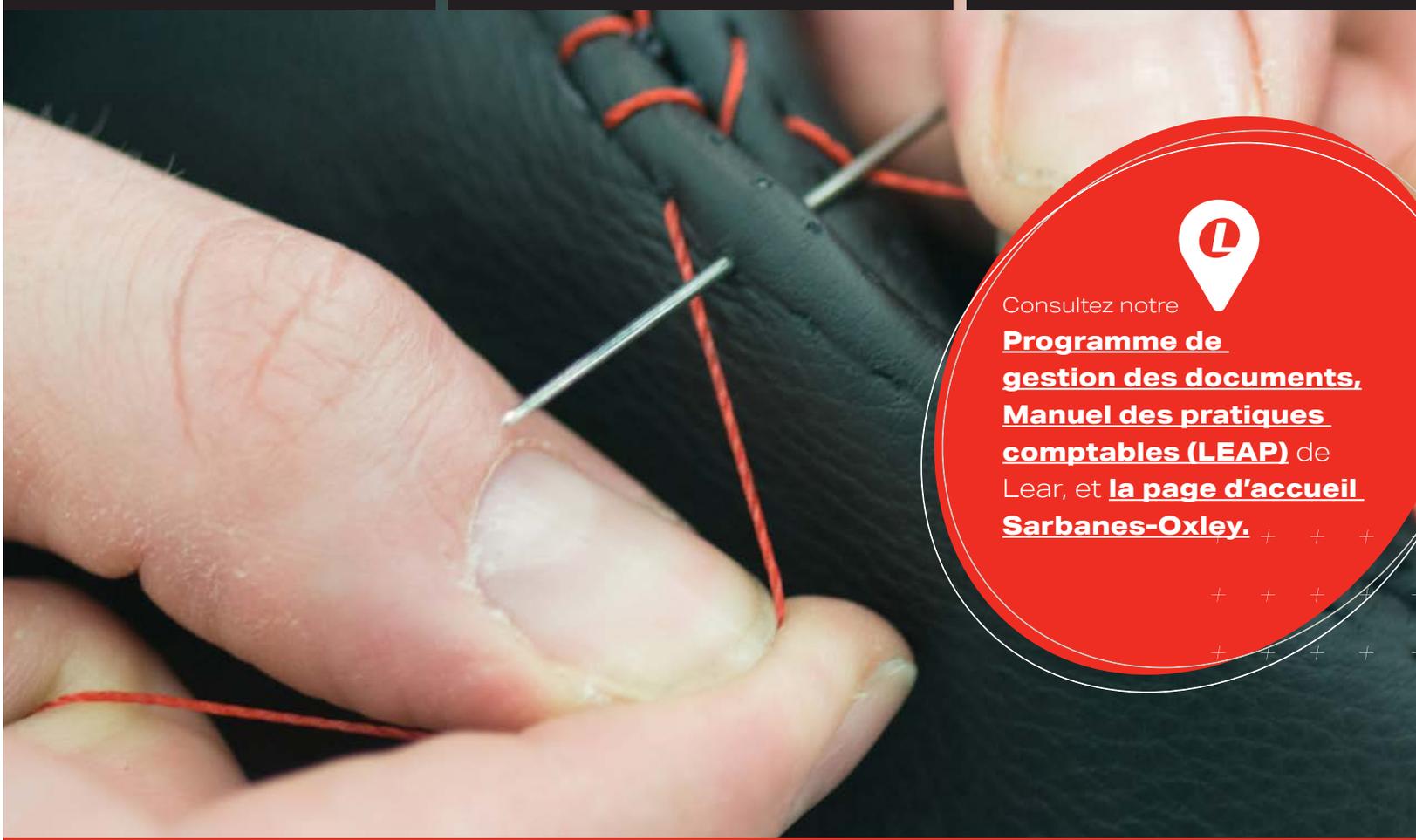


La mauvaise manière

C'est la fin du trimestre et vous n'allez pas atteindre votre objectif de vente.

Si vous ne faites rien, votre responsable sera contrarié(e) et vous pourriez ne pas obtenir la promotion que vous devriez bientôt recevoir. Pouvez-vous déplacer une vente du prochain trimestre vers ce trimestre pour atteindre votre objectif ?

Non. Bien que vous puissiez subir des pressions pour atteindre vos objectifs, il est interdit de falsifier des registres ou de déplacer des ventes pour les enregistrer au mauvais trimestre. Les transactions doivent être enregistrées au moment où elles se produisent. Ne pas le faire revient à falsifier des registres et pourrait avoir de graves conséquences pour l'entreprise et pour vous.



Consultez notre

Programme de gestion des documents, Manuel des pratiques comptables (LEAP) de Lear, et la page d'accueil Sarbanes-Oxley.

Concurrence et antitrust



Nous gagnons des affaires équitablement et recherchons un avantage concurrentiel grâce à des performances supérieures.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Pensez à vos athlètes préférés. La compétition les pousse à gagner. Dans tous les sports, il existe des règles et des arbitres pour s'assurer que la compétition est loyale. Les meilleures équipes gagnent grâce à leurs meilleures performances. Ceux qui trichent ou cherchent un avantage injuste finissent par être éliminés.

Comme tous les sports, les pays ont des règles, appelées lois antitrust ou lois sur la concurrence loyale, pour garantir une concurrence juste et honnête sur le marché. Ces lois sont complexes et les violations peuvent entraîner des sanctions sévères. Chez Lear, nous cherchons à obtenir des avantages concurrentiels grâce à nos résultats supérieurs, jamais par des pratiques déloyales ou illégales.



Nous gagnons des affaires équitablement en respectant les règles suivantes :

- Présenter nos produits et services avec honnêteté et précision
- Ne jamais accepter ou s'engager dans des ententes sur les prix, le truquage des offres, les boycotts collectifs ou la répartition de territoires ou de clients
- Respecter les informations confidentielles de nos concurrents, en particulier lors de l'interaction avec les employés actuels et passés d'autres entreprises

À quoi ressemble la concurrence déloyale ?

La concurrence déloyale implique généralement des accords avec des concurrents pour restreindre la concurrence. Qu'ils soient formels ou informels, écrits ou verbaux, ils sont illégaux. Ces accords peuvent prendre plusieurs formes, comme un accord entre concurrents pour :

- Augmenter, baisser ou maintenir les salaires des employés
- Définir ou modifier le prix d'une pièce
- Limiter ou restreindre la production d'une pièce
- Se répartir les clients entre eux
- Ne pas recruter ni solliciter les employés d'un autre
- Collaborer ou coordonner le processus d'appel d'offres pour un programme client

NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Lors d'un salon professionnel, vous engagez une conversation avec une professionnelle de la chaîne d'approvisionnement d'une autre entreprise. Elle commence à parler des conditions générales d'un client et se demande ce qui pourrait arriver si tous les fournisseurs les rejetaient. La conversation vous met mal à l'aise, alors vous trouvez une excuse pour partir.

Bonne décision. Cela pourrait être interprété comme une tentative de fixer les termes du contrat. Dans les conversations avec les concurrents, ne parlez pas affaires. Ceci inclut les prix, le territoire, le recrutement des employés, les salaires, les conditions contractuelles, etc. Si les prix, le marketing, la production, les produits, les ventes ou d'autres sujets confidentiels sont abordés, déclarez oralement que vous ne pouvez pas discuter de ces sujets, mettez fin à la conversation et partez. Que cela se produise dans une conversation ou un e-mail, contactez immédiatement le Legal Department (Service juridique) pour obtenir des conseils.



De quelle manière ?

Nous venons d'embaucher quelqu'un qui travaillait pour un concurrent. L'équipe est impatiente de savoir comment une fonctionnalité du produit dont ce concurrent dispose, mais que nous n'avons pas, a été conçue. Puisque cette personne travaille désormais pour nous, pouvons-nous lui demander de partager cette information ?

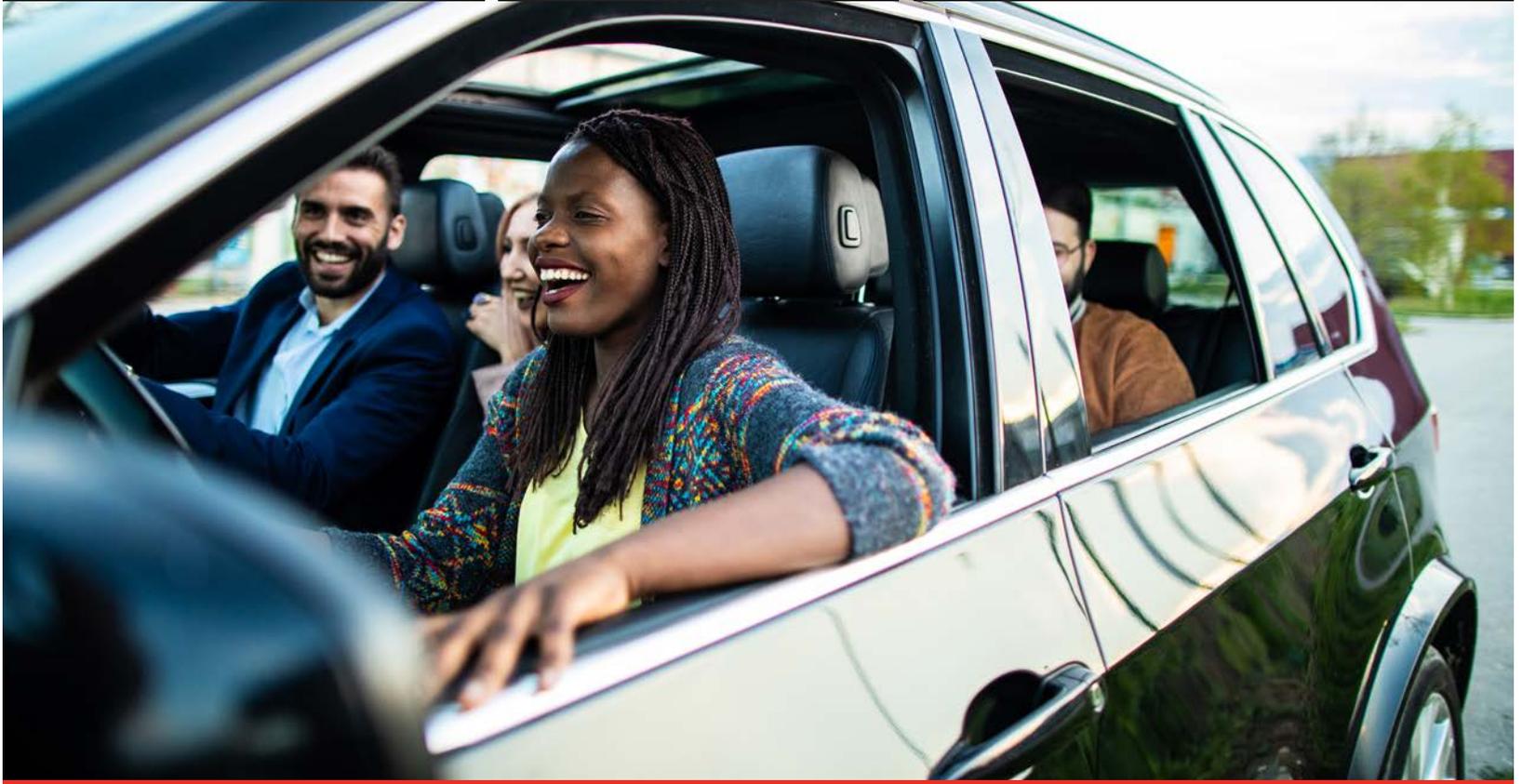
Non. Susciter des révélations d'anciens employés d'autres entreprises n'est pas loyal. Même si l'employé offre l'information, nous ne pouvons pas la recevoir ou l'utiliser à notre avantage. Demandez conseil au Legal Department (Service juridique).



La mauvaise manière

Vous rencontrez un concurrent lors d'une conférence et discutez de la façon dont le fait d'embaucher des employés de l'autre vous nuit à tous les deux. Vous concluez un accord informel de ne pas solliciter ou recruter les employés de l'autre. Puisqu'aucun de vous n'avez mis quelque chose par écrit, c'est bon, n'est-ce pas ?

Non ! Les lois antitrust ne s'appliquent pas uniquement aux ententes sur les prix. Elles s'appliquent à tout accord entre concurrents visant à restreindre la concurrence, y compris la concurrence pour les talents. Dans la concurrence pour le recrutement des talents, sachez que le sens de « concurrent » ne se limite pas aux entreprises qui font concurrence à Lear pour la vente de ses pièces et composants. En fait, lorsqu'il s'agit d'embaucher des employés, toute entreprise qui pourrait rivaliser avec Lear pour les talents d'un(e) employé(e) potentiel(le) devrait être considérée comme un concurrent. Ces accords peuvent entraîner des sanctions pénales ainsi que des sanctions civiles et des amendes. « Se mettre d'accord » signifie conclure des accords explicites ou implicites, formels ou informels, et oraux ou écrits. Vous devez informer le Legal Department (Service juridique) de votre discussion immédiatement.



Commerce international



En tant qu'entreprise mondiale, nous nous conformons à toutes les réglementations commerciales internationales.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Lear exerce ses activités partout dans le monde, important et exportant des marchandises vers et depuis de nombreux pays. Tous les pays contrôlent le commerce avec leurs propres lois et réglementations. Certains interdisent le commerce avec certaines personnes ou certains pays. D'autres restreignent le commerce d'équipements ou de données sensibles. Tous nécessitent des documents douaniers précis. Bien que ces problèmes juridiques soient complexes, lorsque nous nous conformons à ces lois, nous évitons les amendes, les pénalités et la perte des autorisations.

Nous nous conformons aux réglementations du commerce international en respectant les règles suivantes :

- Créer et maintenir une documentation douanière précise et complète
- Classer et évaluer correctement les articles importés et exportés
- Marquer les produits importés avec le bon pays d'origine
- Examiner nos produits, technologies, logiciels, matériels ou services pour déterminer les classifications d'exportation appropriées et les articles qui peuvent nécessiter une autorisation
- Obtenir toutes les licences requises avant l'exportation
- Connaître les tiers avec lesquels nous faisons affaire et vérifier s'ils sont soumis à des restrictions

Qu'est-ce qu'une exportation ?

Les produits physiques peuvent être exportés, mais cela est également le cas des logiciels, des données et de la technologie. L'exportation peut se produire lors de l'accès à des disques partagés, de la visite d'installations Lear ou de la communication avec une personne étrangère par téléphone, e-mail ou en personne.

Que sont les sanctions ?

Certains pays et régions, dont les États-Unis et l'Union européenne, interdisent les transactions avec des personnes, entités, organisations ou pays « sanctionnés ». Si vous savez que des produits Lear sont exportés vers l'une de ces parties sanctionnées ou si vous pensez qu'un client exporte ou envisage d'exporter des produits Lear vers un pays sanctionné, informez-en immédiatement le Legal Department (Service juridique) ou le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité).

Qui doit faire l'objet d'un contrôle en cas de sanctions ou d'autres restrictions commerciales ?

Avant de s'engager dans des transactions internationales, les représentants de Lear doivent contacter le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) pour obtenir des renseignements sur les sanctions ou autres restrictions commerciales. Certains types de tiers présentent un risque plus élevé et doivent être contrôlés en vue d'éventuelles sanctions. Le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité) peut vous aider à déterminer, le cas échéant, le contrôle nécessaire.



L'équipe

Global Customs and Trade (Douanes et commerce international) de Lear est toujours disponible pour répondre à toutes vos questions. Vous pouvez également consulter notre Legal Department (Service juridique).

NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Dans la demande de devis d'un client, vous voyez que les véhicules qui utiliseront notre produit seront exportés vers plusieurs pays, dont certains ont récemment fait la une des journaux en raison d'une éventuelle sanction par les États-Unis. Vous décidez de soulever cette question auprès du Legal Department (Service juridique).

Bon choix. Nous devons tous faire notre part. Il est préférable de traiter ces questions avant de soumettre le devis.



De quelle manière ?

Vous avez un nouveau client et vous lui demandez où les véhicules seront exportés. Il ne répond pas. Comme vous ne savez pas si les exportations se feront vers un pays sanctionné, cela ne devrait pas poser de problème, n'est-ce pas ?

Peut-être. Si un client refuse ou ignore vos demandes concernant la destination de ses produits, c'est un signal d'alarme. Lear doit connaître la destination du véhicule pour s'assurer que nous nous conformons à toutes les sanctions ou autres restrictions applicables. Demandez conseil au Legal Department (Service juridique).



La mauvaise manière

Vous n'avez pas la bonne autorisation d'importation pour une certaine pièce, mais vous devriez l'obtenir d'un jour à l'autre. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle exigence, il ne devrait pas y avoir de problème pour changer le numéro de la pièce en celui d'une pièce qui ne nécessite pas d'autorisation... juste pour cette fois.

Ne le faites pas. Chez Lear, nous respectons toutes les politiques douanières, les lois et réglementations relatives au commerce international. Une documentation précise est toujours requise. Contactez notre équipe Global Customs and Trade (Douanes et commerce international) pour obtenir de l'aide.

Délits d'initiés



Nous protégeons les informations importantes non publiques et suivons des pratiques boursières équitables.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Les personnes achètent et vendent des actions en fonction de leur appréciation des performances futures de l'entreprise. En tant qu'employé(e), vous connaissez des informations sur l'entreprise que les autres ne connaissent pas. L'utilisation d'informations que les investisseurs aimeraient connaître dans la négociation d'actions, souvent appelées « informations importantes », ou la transmission de ces informations à d'autres, est appelée délit d'initiés et est illégale.

La présente partie du Code relative aux délits d'initiés a été renforcée par la politique de Lear Corporation en matière de délit d'initiés, à l'intention des administrateurs, des dirigeants et de certaines autres personnes désignées par Lear. Par ailleurs, tout employé qui envisage d'adopter un plan conforme à la Règle 10b5-1 de la loi « Securities Exchange Act » de 1934 (loi fédérale américaine régulant les marchés financiers secondaires) devrait également consulter la politique de Lear Corporation en matière de délits d'initiés pour s'enquérir des exigences y afférentes.

Nous évitons les délits d'initiés en respectant les règles suivantes :

- Ne jamais partager directement ou indirectement des informations importantes non publiques avec qui que ce soit, y compris des membres de notre famille ou nos amis
- Ne jamais acheter ou vendre des actions tout en possédant des informations importantes non publiques
- Éviter même l'apparence d'un délit d'initiés, y compris ne pas négocier d'actions Lear lorsque la politique de l'entreprise interdit de négocier, par exemple si vous êtes soumis(e) à une période d'interdiction
- Se renseigner auprès du Legal Department (Service juridique) pour savoir s'il est possible d'acheter ou de vendre des actions



Qu'est-ce que les informations importantes ?

Les informations importantes non publiques sont toutes les informations relatives à Lear, positives ou négatives, qu'un investisseur peut considérer comme importantes, qui auraient un impact sur le cours de l'action et qui ne sont par ailleurs pas accessibles au public. Voici quelques exemples des types d'informations qui, jusqu'à ce qu'elles soient annoncées publiquement par Lear, pourraient constituer des informations importantes non publiques :

- Estimations des bénéfices, perspectives de vente, paiements de dividendes prévus ou problèmes de liquidité
- Projets de nouvelles usines ou de fermetures d'usines
- Pertes ou gains financiers importants, ou projections de pertes ou gains financiers importants
- Acquisitions, fusions ou cessions potentielles
- Innovations de nouveaux produits, gains ou pertes non annoncés de programmes, ou opportunités commerciales
- Enquêtes gouvernementales ou menaces de poursuites
- Changements organisationnels ou changements dans la direction exécutive
- Modifications des calendriers de production du client ou de Lear

NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Vous envisagez de vendre une partie de vos actions Lear pour payer un gros achat. Vous avez travaillé sur une acquisition importante que l'entreprise s'est efforcée de garder confidentielle. Même si vous n'avez pas reçu d'avis d'interdiction, vous pensez que cela pourrait être mal perçu en raison de ce que vous savez de la transaction. Avant de réaliser la vente de vos actions, vous vérifiez auprès du Legal Department (Service juridique) que cela ne pose pas de problème.

Bon choix. Même si votre projet de vente d'actions Lear n'a rien à voir avec l'acquisition, votre implication dans cette dernière pourrait donner l'apparence d'un délit d'initié. Même si vous n'avez pas reçu d'avis qui vous interdise d'acheter ou de vendre des actions Lear (un avis d'interdiction), si vous avez connaissance d'informations importantes non publiques comme une acquisition majeure, il est conseillé de consulter le Legal Department (Service juridique) avant d'effectuer la transaction.



De quelle manière ?

Vous êtes au courant d'un accord que Lear annoncera bientôt. Vous en parlez à une amie en passant. Même si vous lui avez dit de ne le dire à personne, elle achète des actions sur la base de cette information. Puisque vous n'avez pas profité de la transmission de l'information, cela ne devrait pas être un problème, n'est-ce pas ?

Les règles sur les informations importantes non publiques interdisent à la fois d'acheter ou de vendre des actions, ou de fournir des informations à quelqu'un d'autre.

En transmettant les informations, cette situation constitue une violation des lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et du Code de Lear.

Vous et votre amie pourriez tous deux être accusés de délit d'initié. En outre, vous pourriez faire l'objet de mesures disciplinaires au travail, y compris le licenciement. Vous devez vous adresser immédiatement au Legal Department (Service juridique) pour obtenir des conseils chaque fois que vous n'êtes pas sûr(e) de l'utilisation d'informations sensibles de Lear à des fins autres que celles liées à votre travail.



La mauvaise manière

Les jours où vous travaillez en distanciel, votre conjoint(e) est également à la maison et peut entendre vos conversations. Au cours de différents appels, vous discutez des transactions commerciales à venir qui favoriseront Lear et feront potentiellement augmenter le cours de l'action. À peu près à l'époque où vous avez eu ces conversations, votre conjoint(e) a acheté des actions de Lear, puis les a vendues après l'annonce publique de ces transactions commerciales. Votre conjoint(e) a gagné beaucoup d'argent grâce à ces transactions. Ce n'est pas grave, cependant, parce que votre conjoint(e) ne travaille pas pour Lear.

Faux. La Security and Exchange Commission des États-Unis n'est pas d'accord et a accusé les conjoints d'employés de délit d'initié lorsqu'ils ont négocié des actions sur la base d'informations entendues alors que l'employé travaillait en distanciel. Les informations confidentielles reçues directement ou indirectement ne peuvent pas être utilisées pour négocier des actions.

Un tel comportement est passible de peine de prison ainsi que d'amendes substantielles. Un employé peut également faire l'objet de mesures disciplinaires de la part de l'entreprise pour avoir omis de protéger des informations confidentielles.



- 44 Travailler avec des fournisseurs
- 46 Réseaux sociaux
- 48 Développement durable
- 50 Dons de bienfaisance

Travailler dans l'industrie et au sein des communautés

Travailler avec des fournisseurs



Nous sélectionnons soigneusement nos fournisseurs et développons des relations de collaboration à long terme pour notre succès mutuel.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

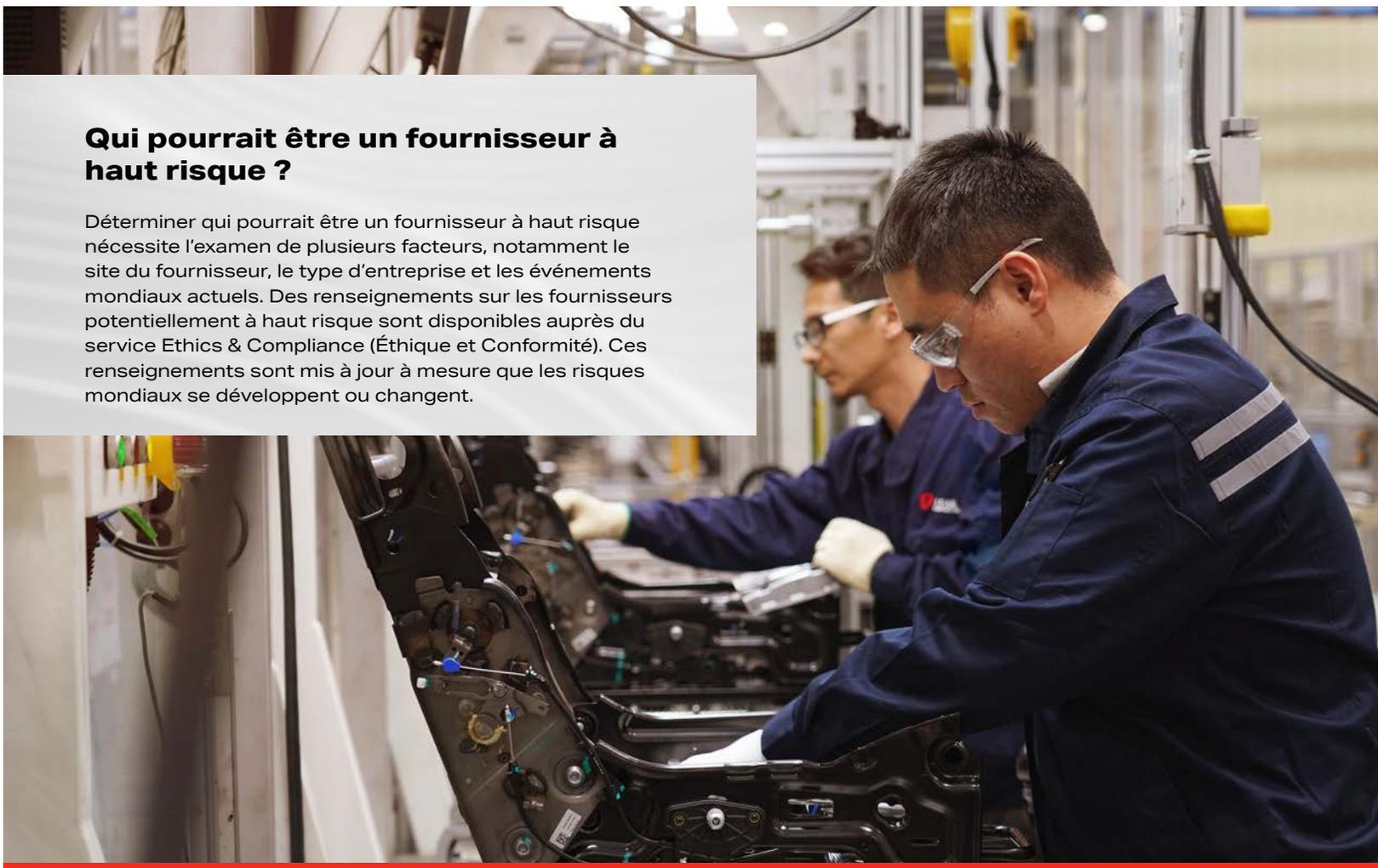
L'une des principales compétences de Lear est la gestion de sa chaîne d'approvisionnement mondiale complexe. Nous comptons sur des milliers de fournisseurs pour mener à bien les activités de Lear. Nous évaluons en permanence la qualité, la livraison et le prix des fournisseurs, ainsi que la conformité, la gouvernance, le respect des droits de l'homme et les pratiques commerciales des fournisseurs. Nous travaillons également en partenariat avec des organisations pour soutenir les initiatives de diversité des fournisseurs. Aucun fournisseur potentiel n'est exclu en raison de sa race, sa couleur, sa religion, son sexe, son âge, son pays d'origine ou toute autre catégorie protégée.

Nous sélectionnons avec soin les meilleurs fournisseurs en respectant les règles suivantes :

- Exécuter nos processus d'audit, y compris les examens sur site quand et où cela est possible
- Veiller à ce que tous les fournisseurs respectent les sanctions américaines applicables et les lois mondiales anti-pots-de-vin et anti-corruption
- Exiger de nos fournisseurs qu'ils respectent les normes énoncées dans notre notre Manuel des exigences mondiales et notre Code de conduite pour les fournisseurs et notre Politique de développement durable pour les fournisseurs
- Sélection des fournisseurs à haut risque à l'aide du Site de déclaration en ligne E&C

Qui pourrait être un fournisseur à haut risque ?

Déterminer qui pourrait être un fournisseur à haut risque nécessite l'examen de plusieurs facteurs, notamment le site du fournisseur, le type d'entreprise et les événements mondiaux actuels. Des renseignements sur les fournisseurs potentiellement à haut risque sont disponibles auprès du service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité). Ces renseignements sont mis à jour à mesure que les risques mondiaux se développent ou changent.





Lisez notre

Manuel des exigences mondiales et Code de conduite pour les fournisseurs et notre **Politique de développement durable pour les fournisseurs.**

NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Un nouveau fournisseur a soumis un devis extrêmement bas et vous remarquez également que son siège social se trouve dans un pays sanctionné. Avec très peu de fournisseurs disponibles et des délais courts, votre responsable vous suggère d'ignorer l'exigence de sélection et d'approuver le fournisseur. Cependant, vous savez que faire affaire avec un fournisseur qui enfreint les sanctions américaines pourrait avoir de graves conséquences pour Lear. Vous soumettez les informations du fournisseur au **Site de déclaration en ligne E&C.**

Bon choix. Faire affaire avec une entreprise qui figure sur une liste de sanctions pourrait amener Lear à enfreindre les sanctions américaines. Il est préférable de faire preuve de diligence raisonnable avant de conclure un accord avec un fournisseur plutôt que de faire face par la suite aux problèmes de conformité.



De quelle manière ?

Vous remarquez que deux des trois devis que vous avez reçus de fournisseurs pour un nouveau programme sont presque identiques, y compris leurs adresses postales. Les deux devis représenteraient des économies importantes pour Lear.

Puisque vous avez suivi la politique exigeant au moins trois devis, il devrait être acceptable d'attribuer le marché à l'un d'entre eux, non ?

Probablement pas. Bien que cela soit techniquement conforme à la politique de Lear, il semble que les devis aient été soumis par la même entité ou, s'il y a deux entités, qu'elles aient coordonné leurs offres. Discutez du problème avec votre responsable et signalez vos constatations au service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité).



La mauvaise manière

Un représentant du gouvernement recommande un fournisseur et vous suggère de l'ajouter à votre prochaine opportunité d'appel d'offres.

Le représentant du gouvernement n'insiste pas pour que vous sélectionniez le fournisseur qu'il recommande, cela ne devrait donc pas être un problème, non ?

Si. Lorsqu'un représentant du gouvernement est lié à une transaction commerciale, vous devez contacter le Legal Department (Service juridique) ou le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité). Avant d'envisager ce fournisseur, Lear doit mener un processus de diligence raisonnable et s'assurer que l'inclusion du fournisseur recommandé ne semblera pas inappropriée ou ne violera aucune loi anti-pots-de-vin ou anti-corruption.

Réseaux sociaux



Nous sommes responsables de nos publications et commentaires sur les réseaux sociaux et conscients de leur impact.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Les réseaux sociaux peuvent inspirer et informer. Cependant, sans un examen attentif, les publications sur ces canaux peuvent être inappropriées ou enfreindre les politiques de Lear en matière de harcèlement ou de discrimination. Il est important d'être respectueux lorsque vous publiez et faites des commentaires sur les réseaux sociaux.

Nous protégeons la réputation de l'entreprise sur les réseaux sociaux en respectant les règles suivantes :

- Ne jamais publier au nom de l'entreprise, sauf approbation par le service Corporate Communications (Communications de l'entreprise)
- Identifier les opinions comme étant les nôtres
- Ne jamais partager d'informations confidentielles ou de secrets commerciaux de Lear ou de nos clients, y compris des images de prototypes, des rapports internes, des conceptions de produits ou des schémas de notre équipement de production
- Ne jamais faire de déclarations diffamatoires ou discriminatoires ou de menaces de violence, ou toute autre déclaration qui viole notre Politique pour un lieu de travail sans harcèlement, notre Politique sur la violence et les armes sur le lieu de travail, ou notre Politique sur l'égalité des chances en matière d'emploi.



NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

Le service Corporate Communications (Communications de l'entreprise) publie une annonce qui indique que Lear a reçu un prix de la qualité pour l'un de ses produits. Fier (Fière) de votre implication dans l'équipe produit, vous décidez de publier un lien vers l'annonce sur vos réseaux sociaux personnels.

Super ! Vous ne partagez aucune information confidentielle, car le service Corporate Communications (Communications de l'entreprise) a publiquement annoncé le prix. Lear encourage les employés à partager les histoires positives que l'entreprise a rendues publiques.



De quelle manière ?

Vous êtes ravi(e) de partager avec le monde entier notre nouveau produit et prévoyez de publier un message très simple d'une phrase sur les réseaux sociaux. Cela ne devrait pas poser de problème ?

Peut-être. L'entreprise a-t-elle déjà publié un communiqué de presse ou présenté publiquement le produit ? Votre message pourrait interférer avec une stratégie marketing bien planifiée ou divulguer des informations qui ne sont pas encore publiques. Obtenez d'abord l'approbation du service Corporate Communications (Communications de l'entreprise).



La mauvaise manière

Au travail, vous vous disputez avec un collègue qui ralentit la production. Après le travail, vous publiez des remarques désobligeantes à propos de votre collègue sur un site des réseaux sociaux. Votre collègue vous répond en vous insultant. D'autres employés se joignent à lui. Finalement, les choses dégénèrent et vous menacez de vous occuper de votre collègue demain au travail. Le lendemain, un employé partage tous les messages avec le service des ressources humaines. Puisque vous avez fait vos commentaires après le travail, vous ne pensez pas que vous pourriez avoir des ennuis.

Inexact. Si vous publiez des commentaires désobligeants sur le statut protégé d'un collègue, tels que sa race, son âge ou son sexe ou si vous le menacez de violence, vous enfoncez les politiques de Lear, même si vous publiez vos commentaires en dehors du travail. Peu importe où et quand ils sont publiés, ces types de commentaires peuvent créer un environnement de travail hostile pour vos collègues, leur donnant le sentiment de ne pas être en sécurité au travail. La meilleure façon de résoudre les problèmes en milieu de travail est de parler directement à votre superviseur ou à vos collègues. Ne publiez jamais quoi que ce soit qui pourrait raisonnablement être considéré comme malveillant, obscène, menaçant ou intimidant, ou qui pourrait constituer du harcèlement ou de l'intimidation en vertu de notre Politique pour un lieu de travail sans harcèlement ou de notre Politique sur la violence et les armes sur le lieu de travail.



Lear Corporation ✓
@LearCorporation

Home

About

Photos



Lear Corporation ✓

Yesterday at 6:33 AM · 🌐

Exciting news! 🥳 Lear was named a 2022 Workforce Diversity Magazine. We understand that to advance mobility, we need to advance #STEM culture where employees are seen, heard & valued. <https://bit.ly/3JECOHs> #WinningTheFuture



Lisez en plus dans notre **Politique relative aux réseaux sociaux.**

Développement durable



Chaque jour, nous nous efforçons de faire mieux.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Nos employés soutiennent nos objectifs de réduction de notre impact environnemental, d'amélioration de nos communautés locales et d'augmentation de la durabilité de notre entreprise. En tant que participant signataire du Pacte mondial des Nations Unies (ONU), nos efforts en matière de gérance environnementale, de responsabilité sociale et de gouvernance (ESG) sont guidés par les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. Nous cherchons également à concrétiser Making every drive better™ en nous concentrant sur une mobilité plus propre, plus sûre, plus intelligente et plus confortable.

Nous soutenons les efforts ESG de Lear en respectant les règles suivantes :

 <p>Environnement</p>	<ul style="list-style-type: none">• Soutenir les programmes environnementaux dans nos communautés• Développer des technologies vertes, utiliser un approvisionnement durable et exploiter nos usines de manière efficace et responsable• Identifier les possibilités de concevoir des produits plus légers, réduisant la masse, recyclables et utilisant des matériaux biosourcés, recyclés et renouvelables
 <p>Social</p>	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la collaboration, l'interaction, la tolérance et le respect au travail• Exiger de tous les fournisseurs et sous-traitants qu'ils respectent les mêmes normes de travail que nous
 <p>Gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none">• Établir des processus de développement durable au sein de nos activités et de nos stratégies de produits• S'assurer que les matières premières utilisées dans nos produits ne contribuent pas directement ou indirectement au financement de conflits, de violations des droits de l'homme ou du traitement contraire à l'éthique des animaux• Exiger des employés et des fournisseurs qu'ils mettent en œuvre des politiques et des pratiques de pointe pour le traitement éthique des animaux, y compris les Cinq libertés pour le bien-être animal





Notre **Politique HSE** se concentre sur la prévention de la pollution, la création d'un environnement de travail sûr, la protection des ressources naturelles et le respect des réglementations gouvernementales.



Notre **Politique de qualité** souligne notre engagement à établir les normes les plus élevées de l'industrie en matière de qualité, de valeur, de service et de technologie.



Notre **Politique des droits de l'homme** est guidée par le Pacte mondial des Nations Unies, ses dix principes et objectifs de développement durable, ainsi que par la Déclaration de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail.



Notre **Politique de développement durable pour les fournisseurs** s'applique à tout tiers qui fournit des biens ou des services à Lear ainsi qu'à ses sous-traitants.



Notre **Politique d'approvisionnement responsable des matériaux** exige que les employés et les fournisseurs adoptent les meilleures pratiques en matière de processus de production, d'approvisionnement en matériaux et composants, ainsi que dans leur façon d'aborder les questions environnementales, sociales et de sécurité des produits.



Notre **Politique zéro déforestation** renforce l'approvisionnement responsable, favorise la transparence de la chaîne d'approvisionnement, préserve les ressources naturelles, interdit les coupes à blanc et garantit que les matériaux que nous achetons ne proviennent pas de zones illégalement déboisées ou de terres protégées.

NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

En travaillant sur un nouveau design pour un client, vous découvrez une alternative biosourcée qui pourrait réduire l'empreinte carbone du produit sans frais supplémentaires. Vous en discutez avec votre superviseur.

Bon travail. Lear s'efforce toujours de trouver des moyens d'innover et de rendre ses produits respectueux de l'environnement.



De quelle manière ?

Vous remarquez que votre chaîne de montage crée des rebuts qui pourraient être réutilisés. Vous avez une idée générale de la manière de réutiliser le matériau, mais rien de précis. Devez-vous en informer votre superviseur ?

Absolument ! Nous recherchons toujours des moyens de recycler, de réutiliser et d'éviter les déchets dans nos installations.



La mauvaise manière

Vous remarquez qu'un rapport environnemental répertorie les mêmes relevés jour après jour. Sachant qu'il est hautement improbable d'obtenir le même relevé plusieurs jours de suite, vous vous méfiez de la manière dont les informations sont enregistrées ou mesurées. Cependant, vous ne voulez causer des ennuis à personne. Ce n'est vraiment pas votre travail, alors vous ne dites rien.

Ce n'est pas la façon dont nous travaillons chez Lear. Si vous voyez quelque chose de suspect, parlez-en à votre superviseur ou utilisez la ligne d'assistance. Qu'il s'agisse d'une erreur de bonne foi, d'un oubli de procédure ou d'une erreur d'équipement, un rapport environnemental inexact n'est pas conforme à notre façon d'exercer nos activités et peut entraîner des amendes ou des conséquences encore plus graves.

Dons de bienfaisance



Nous nous soucions des communautés où nous exerçons nos activités et faisons des affaires et les soutenons.

COMMENT NOUS OBTENONS DES RÉSULTATS DE LA BONNE FAÇON

Lear soutient des organisations caritatives vouées au bien-être économique, à l'éducation et à la gestion de l'environnement. Nous sommes fiers de notre longue tradition d'engagement communautaire. Nos Giving Committees (Comités de dons) garantissent que tous les dons de bienfaisance sont conformes aux objectifs de Lear, et que nos employés se consacrent à un large éventail d'organisations caritatives et de services dans les communautés où nous sommes implantés à travers le monde.

Nous soutenons nos communautés locales en respectant les règles suivantes :

- Choisir des associations caritatives qui reflètent nos valeurs
- Obtenir l'autorisation d'utiliser le nom ou les ressources de l'entreprise pour soutenir un organisme de bienfaisance par le biais des Giving Committees (Comités de dons) régionaux (les contacts des comités de dons régionaux sont répertoriés dans la **Politique sur les dons de bienfaisance**)
- Ne jamais dépenser les fonds de Lear pour des contributions politiques ou pour demander un soutien politique à un fournisseur, et ne jamais utiliser le nom ou les ressources de notre entreprise (y compris les actifs, les services ou les installations) pour promouvoir un parti politique ou un candidat



NOTRE CODE EN PRATIQUE



La bonne manière

En tant que membre du conseil d'administration d'un organisme de bienfaisance local, vous êtes invité(e) à demander des dons à nos fournisseurs.

Vous expliquez que vous ne pouvez pas demander aux fournisseurs de Lear de faire un don à l'organisme de bienfaisance, car cela pourrait être considéré comme inapproprié. Bonne décision ?

Absolument ! Demander à un fournisseur de faire un don à un organisme de bienfaisance dont vous êtes membre du conseil d'administration pourrait créer un conflit d'intérêts. Utiliser votre position pour influencer un fournisseur violerait la politique de Lear.



De quelle manière ?

Vous voulez que Lear fasse un don à un organisme sans but lucratif pour lequel vous êtes bénévole. Situé près d'un établissement de Lear, l'organisme de bienfaisance offre une formation pour aider les personnes à réintégrer le marché du travail. Lear soutiendra-t-elle cette association caritative ?

Peut-être. Toutes les demandes de dons de bienfaisance doivent être soumises à votre Giving Committee (Comité des dons) régional pour approbation. L'entreprise confie aux Giving Committees (Comités de dons) régionaux le soin de s'assurer que la mission et les valeurs de l'organisme de bienfaisance s'alignent sur celles de Lear.



La mauvaise manière

Vous vous êtes porté(e) volontaire pour soutenir un candidat en préparant du matériel pour la campagne. La cafétéria de l'entreprise dispose de l'espace dont vous avez besoin et est vide après l'heure du déjeuner. Étant donné que la campagne fournit tout le matériel, ce serait bien que des bénévoles puissent utiliser la salle, non ?

Non. Bien que l'entreprise respecte le droit de chaque employé à participer au processus politique, nous ne prenons pas parti. L'utilisation de toute ressource de l'entreprise, y compris l'espace du bâtiment, n'est pas autorisée car elle implique le soutien de l'entreprise à un candidat spécifique. Les contributions politiques interdites comprennent également le fait de donner de votre temps à une campagne ou à une cause politique pendant les heures de travail. Si vous souhaitez faire du bénévolat pendant les heures de travail pour un candidat politique, vous devez prendre un jour de congé.





53 Mon engagement

Mon engagement

+ + + + + + + +
+ + + + + + + +
+ + + + + + + +

Mon engagement



Je m'engage à obtenir des résultats de la bonne façon.

Merci d'avoir pris le temps d'en apprendre davantage sur notre Code d'éthique et de conduite professionnelles. Si vous avez des questions sur les politiques ou les lois qui s'appliquent à vos activités, contactez votre superviseur, votre représentant local des ressources humaines, le Legal Department (Service juridique) ou le service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité).

Notre Code d'éthique et de conduite professionnelles représente un engagement à faire ce qui est juste.

Lorsque je représente Lear, j'accepte de :

- Respecter l'engagement de Lear d'obtenir des résultats de la bonne façon
- Comprendre et respecter le Code d'éthique et de conduite professionnelles, les autres politiques de Lear et les lois applicables
- M'exprimer lorsque je vois ou soupçonne une violation du Code d'éthique et de conduite professionnelles, d'autres politiques de Lear ou des lois applicables
- Suivre tous les cours de formation sur l'éthique et la conformité
- Coopérer dans le cadre des enquêtes du service Ethics & Compliance (Éthique et Conformité)

Signature : _____

Date : _____

Veillez remettre cette page signée à votre représentant des ressources humaines.

En vigueur à compter du 1er novembre 2022
Révisé le 29 mars 2024